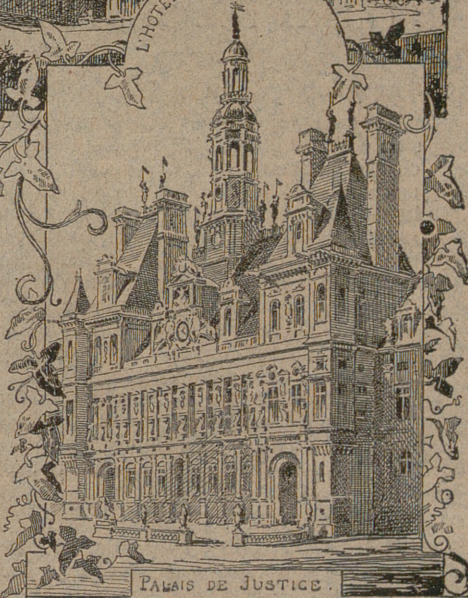
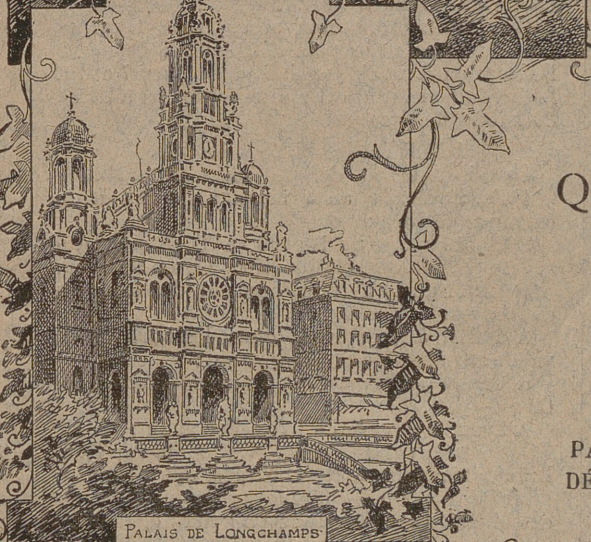
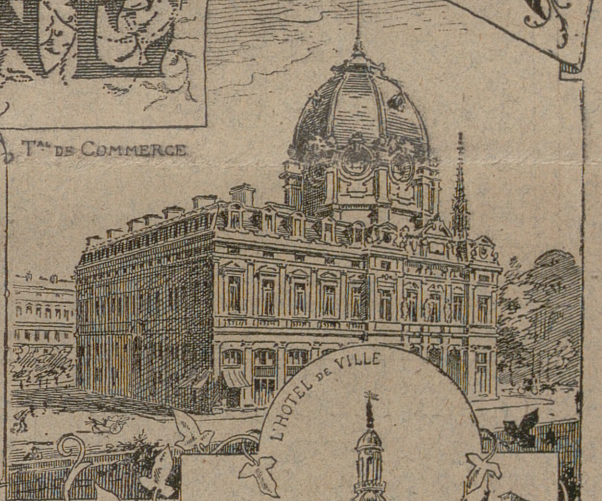
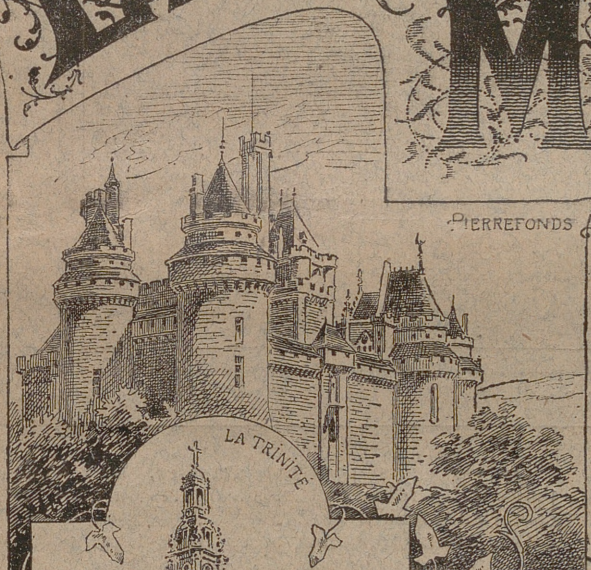


# LA CONSTRUCTION MODERNE



ART  
THEORIE APPLIQUEE  
PRATIQUE  
DIRECTEUR : P. PLANAT

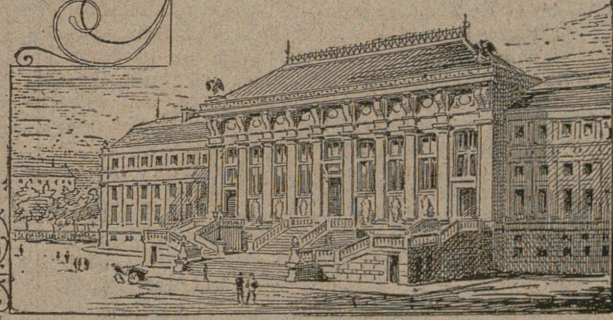
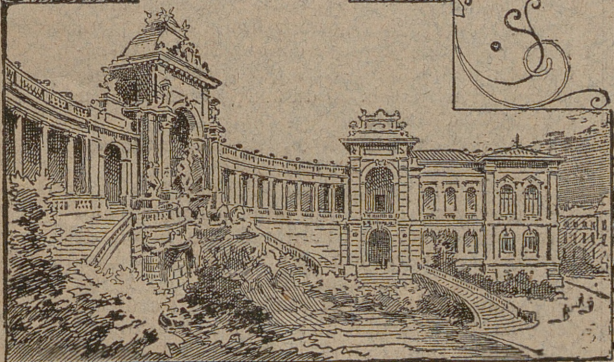
QUATRIEME ANNEE. — N° 26  
Samedi 6 avril 1889

Prix du numéro : 75 centimes.

ABONNEMENTS :  
PARIS..... Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.  
DEPARTEMENT.. Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.  
ETRANGER (Union postale), 35 fr.

Rédaction : 94, rue de Rennes.

Administration et Annonces :  
DUJARDIN ET C<sup>O</sup>. ÉDITEURS  
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement.

P. 6599

R. 5745





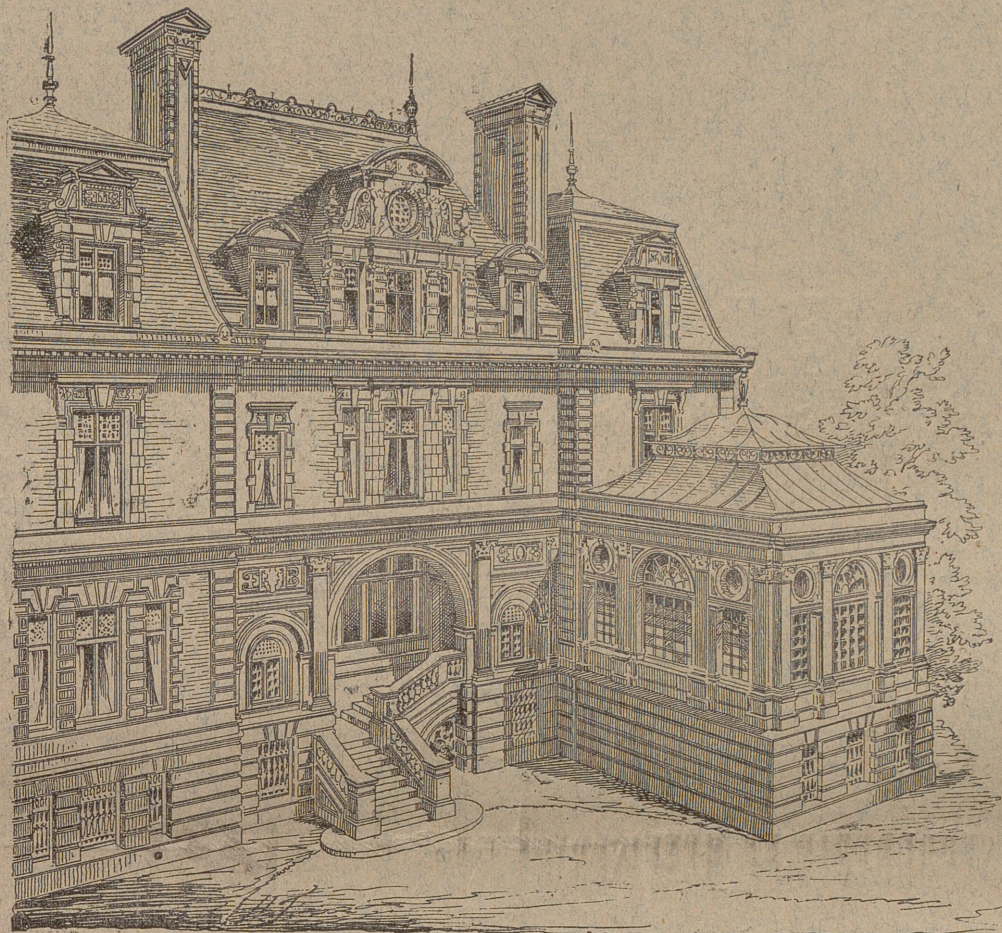
# LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

DUJARDIN et C<sup>o</sup>, Editeurs

PARIS. — 17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS

## HABITATIONS PARTICULIÈRES par P. PLANAT

1<sup>re</sup> Série en cours de publication :



## HOTELS PRIVÉS

Par P. PLANAT

80 PLANCHES

EN COULEUR

TEXTE

AVEC NOMBREUX DESSINS

COMPLÉMENTAIRES

Prix : 150 francs

AVIS. — Pour l'Étranger, frais de port et de douane en plus (15 0/0 environ).

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Semaine sainte et fêtes de Pâques

A l'occasion des cérémonies de la semaine sainte et des fêtes de Pâques, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 11 au 21 avril inclusivement, des billets de Paris à Madrid, en voitures de 1<sup>re</sup> classe, au prix de 200 francs, aller et retour compris, avec faculté d'arrêt, en France : à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; en Espagne : à tous les points du parcours.

Ces billets sont valables pendant 20 jours, à partir de la date d'émission.

Les voyageurs auront la faculté de prendre les trains de luxe sud-express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

#### Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours pour Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn, avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| Pour une famille de 3 personnes | 25 % |
| — 4 —                           | 30 % |
| — 5 —                           | 35 % |
| — 6 — et plus                   | 40 % |

Durée de validité : 33 jours. Non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille

peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

#### Fêtes à Séville

A l'occasion de la semaine sainte, du 14 au 20 avril, de la foire et des fêtes qui auront lieu à Séville les 24, 25 et 26 avril, la Compagnie du chemin d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 1<sup>er</sup> au 20 avril des billets de Paris à Séville, en voitures de 1<sup>re</sup> classe, au prix de 230 francs, aller et retour compris, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Burgos, l'Escurial, Madrid, Aranjuez, Castillejo (embranchement de Tolède) et Cordoue.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'au 10 mai inclusivement.

Les voyageurs auront la faculté de prendre les trains de luxe sud-express jusqu'à Madrid, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets simples à plein tarif.

### CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

#### Billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Nice et Menton.

Valables pendant 30 jours, non compris le jour du départ, avec faculté de prolongation d'une période unique de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 %.

Des cartes suivantes à Nice et Menton et retour. — Prix des billets : Paris, 190 fr. — Belfort, 170 fr. — Vesoul, 164 fr. — Gray, 149 fr. — Nevers, 145 fr. — Is-sur-Tille, 142 fr. — Dijon, 137 fr. — Genève, 132 fr. — Clermont-Ferrand, 116 fr. — Lyon, 103 fr. — Cette, 70 fr. — Nîmes, 65 fr.

Les voyageurs pourront s'arrêter, tout à l'aller qu'au retour, à toutes les gares du parcours, ainsi qu'à Hyères.

Ces billets donneront accès dans tous les trains desservant les points désignés ci-dessus, à l'exception des trains rapides de nuit n<sup>o</sup> 7 et 10.

Ils donneront droit au transport gratuit de 30 kilogr. de bagages.

#### DÉLIVRANCE DES BILLETS.

Les billets seront délivrés immédiatement.

1<sup>o</sup> Du 23 février au 5 mars, à l'occasion du carnaval de Nice ;

2<sup>o</sup> Du 23 mars au 5 avril, à l'occasion des régates internationales de Nice et de Menton ;

3<sup>o</sup> Du 11 au 20 avril, à l'occasion des vacances de Pâques.

A Paris, à la gare et dans les bureaux de ville et agences de la Compagnie ;

A Genève, à la gare et au bureau-succursale, Grand-Quai, 28 ;

A Lyon, à la gare de Lyon-Perrache ;

A Belfort, Vesoul, Gray, Nevers, Is-sur-Tille, Dijon, Clermont, Cette et Nîmes, à la gare.

*Avis important.* — Les voyageurs porteurs de ces billets aller et retour pourront également prendre, moyennant le paiement du supplément perçu des voyageurs porteurs de billets à plein tarif, les trains de luxe composés de Lits-Salons ou de Sleeping-Cars qui partent chaque jour de Paris à 6 h. 50 du soir, et de Menton à 11 h. 08 du matin.

#### Voyages circulaires à itinéraires fixes.

Il est délivré pendant toute l'année, à la gare de Paris-Lyon, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter, en 1<sup>re</sup> ou en 2<sup>e</sup> classe, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la France (notamment l'Auvergne, le Dauphiné, la Savoie, la Provence, les Pyrénées, etc.), ainsi que l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Suisse.



# FLUATATION

POUR LE  
DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ  
DES PIERRES CALCAIRES  
ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS  
**FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.**  
Suc. à Paris, 13, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil

# MOSAÏQUES

EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OR  
Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.

**DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES**  
du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.

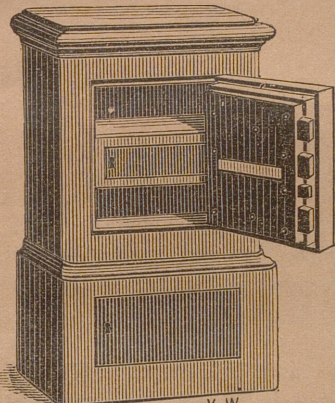
RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;  
**ANC<sup>NE</sup> MON MAZZIOLI, DEL-TURCO**  
1<sup>re</sup> MAISON FONDÉE A PARIS

**A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC<sup>R</sup>**

Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

# COFFRES-FORTS PETITJEAN

INCOMBUSTIBLES. INCROCHETABLES



93, rue de Richelieu, 93.

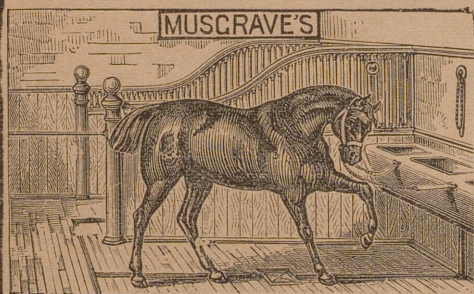
131, boulevard Sébastopol, 131.

PARIS

# INSTALLATIONS D'ÉCURIES

SELLERIES. — VACHERIES ETC.

Maison **MUSGRAVE & C<sup>o</sup>, limited**  
PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent à 11 Expositions internationales.

**MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883**

On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.

CATALOGUES et devis franco sur demande.

**MUSGRAVE ET C<sup>o</sup>, LIMITED**  
PARIS. — 210, rue de Rivoli. — PARIS

# MOSAÏQUES

**FACCHINA** maître mosaïste. breveté  
47, r. Cardinet, PARIS V<sup>n</sup>o précédent

# ESCALIER INCOMBUSTIBLE

Systeme LUC

Ces escaliers en maçonnerie, légers, élégants, plus solides que ceux en chêne, coûtent 30 p. 0/0 meilleur marché.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS  
S'ADRESSER A

**M. HAMELIN**

Agent Commercial.

130, Boulevard Magenta  
PARIS

# PAUL CHALET

60, rue Dombasle, 60

USINE A VAPEUR

# CHARPENTES BOIS ET FER

ENTREPRENEUR

DE LA

Ville de Paris, de l'Etat  
Assistance publique.

# SERRURERIE ET MENUISERIE

Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.

Rampes en fer, brev. s. g. d. g.

HANGARS ÉCONOMIQUES

TÉLÉPHONE

# CLARK ET C<sup>o</sup>

Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier ondulé roulant d'elles-mêmes

**CLARK BUNNETT ET C<sup>o</sup>, LIMITED, Succrs**

Médaille d'Argent

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878

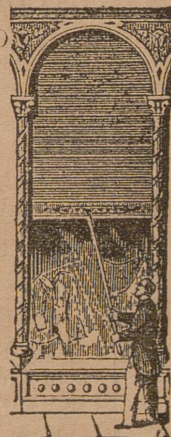
Récompenses  
aux Expositions de

Vienne  
1867

Londres  
1862

Moscou  
1872

Dublin  
1872



Récompenses  
aux Expositions de

Oporto  
1865

Philadelphie  
1876

Melbourne  
1881

Amsterdam  
1883

Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.

MAISON ÉTABLIE A PARIS EN 1860.

**BUREAUX ET ATELIERS**  
Impasse Boileau, Auteuil, Paris.

Ascenseurs Hydrauliques et autres.

# PAVAGES CÉRAMIQUES

**A. CORBASSIÈRE**  
ET FILS

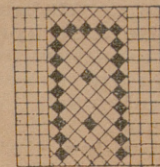
22 Médailles

D'EXPOSITIONS

internationales

CARRELAGES

CÉRAMIQUES



CARRELAGES

Mosaïques

FRANÇAIS

en grès

Cérame

16, rue de la Chapelle. — Paris.

# ALEXIS MÉNARD SUC<sup>R</sup> DE CONSEIL

Rue Marcadet, 279, Paris

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER  
SERRURERIE D'ART

ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES  
Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménard  
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.

Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.  
Espagnolettes à triangle plate pour persiennes.  
Glaces et Portes à coulisse.

Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.  
Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.

Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats  
SYSTEME ÉCONOMIQUE, SANS PUIXS.

Appareils de levage de tous systèmes  
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.

COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

# PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS

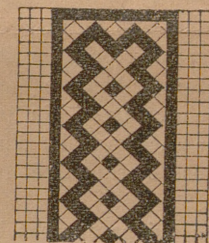
DE BOULOGNE-SUR-MER

**F. TESTET**

124, rue de Tocqueville.

CARRELAGES  
UNIS ET  
DESSINS VARIÉS

ÉGOUTS



GRANIT  
ASPHALTE  
PAVAGE  
CANALISATION

GÉNIE SANITAIRE

Établissement complet du tout à l'égout.

ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

# PHOTOGRAPHIE

SPÉCIALE

POUR MM. LES ARCHITECTES

Reproduction de façades  
et intérieurs d'après nature

Reproduction à l'échelle exacte  
de plans et dessins

Photogravure typographique  
Photolithographie

**FERNIQUE**

31, Rue de Fleurus

PARIS

Chevalier Légion d'honneur. Méd. Argent. Paris 1878  
Méd. Or, Anvers 1885. Diplôme d'honneur, Paris 1885

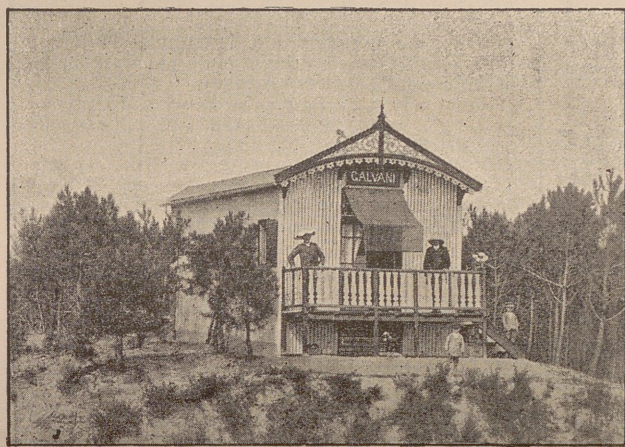


## SOMMAIRE :

TEXTE : Les fêtes de l'Exposition universelle.  
 Hôtel de M. P., à Paris : Lambris du cabinet de travail.  
 Les écoles de Melun.  
 La nouvelle métropole de Toulouse.  
 Consultations juridiques.  
 Exposition universelle : Chronique des travaux.  
 Correspondance.  
 Nominations.  
 Association des diplômés.  
 Congrès international des architectes en 1889 :  
 Deuxième liste de souscription.

Concours.  
 Nouvelles.  
 DESSINS : Frontispice : Composition de M. Mayeux.  
 Fêtes de Vienne en 1879 : Le char des artistes. Les fauconniers.  
 École de garçons à Melun : Façade et plans.  
 Hôtel de M. P., à Paris : Lambris du cabinet de travail.  
 Consultations juridiques : 2 croquis.  
 Exposition universelle : Les passerelles.  
 PLANCHES HORS TEXTE : La métropole de Toulouse, planches 47 et 48.

## CHRONIQUE INDUSTRIELLE

MAISON DÉMONTABLE. — Système Durupt.<sup>(1)</sup>

L'un des plus graves inconvénients des voyages et des villégiatures est de se priver pendant de longs mois de son *home*. Emporter sa maison avec soi, la mettre aux bagages comme un simple carton à chapeaux, voilà un idéal rêvé par bien des gens amis du confortable. Nous avons connu certain peintre américain qui voyageait dans une voiture de saltimbanque. Pour s'accommoder d'une semblable installation, il faut être pourvu d'une dose d'originalité qui n'est pas à la portée de tous les esprits.

Les yachtsmen qui parcourent le monde sur leurs superbes bateaux réalisent presque complètement cet idéal. Mais c'est un luxe des plus coûteux que les fabricants de chocolat ou les capitalistes heureux peuvent seuls se payer. Les maisons démontables de M. Durupt ne sont pas d'un bon marché excessif. Mais il est évident que ce système de construction permet d'avoir à peu de frais une maison toute à soi — un chalet réellement confortable — dont le transport est relativement peu coûteux et l'installation très simple.

(1) M. J. Durupt, ingénieur-constructeur, 64, rue du Chemin-Vert, Paris,

Les fondations, sur le sable ou la terre sèche, sont nulles ; les murs se composent d'une paroi extérieure en tôle ondulée et d'une paroi intérieure en bois séparées par un intervalle de 15 à 20 centimètres. Quand les murs sont construits, on remplit le vide avec des matières sèches, sciure de bois, sable, aiguilles de pin, déchets de liège, etc. On a ainsi des parois aussi impénétrables au froid ou à la chaleur que les murs les mieux construits. — Le toit est formé de deux de parois tôle laissant entre elles un espace vide que l'on remplit également de matières isolantes.

Les dessins que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs montrent un chalet installé sur une plage de la Loire-Inférieure. Un plancher surélevé permet d'avoir un vase sous-sols. Des balcons rapportés et des escaliers d'accès complètent la construction.

Ce chalet de 40 mètres superficiels comportant trois chambres, deux terrasses et une cabine, tient dans deux wagons et le montage a pu être effectué entièrement en six jours par des ouvriers quelconque.

P. A. D.

## ÉCONOMIE ET FINANCE

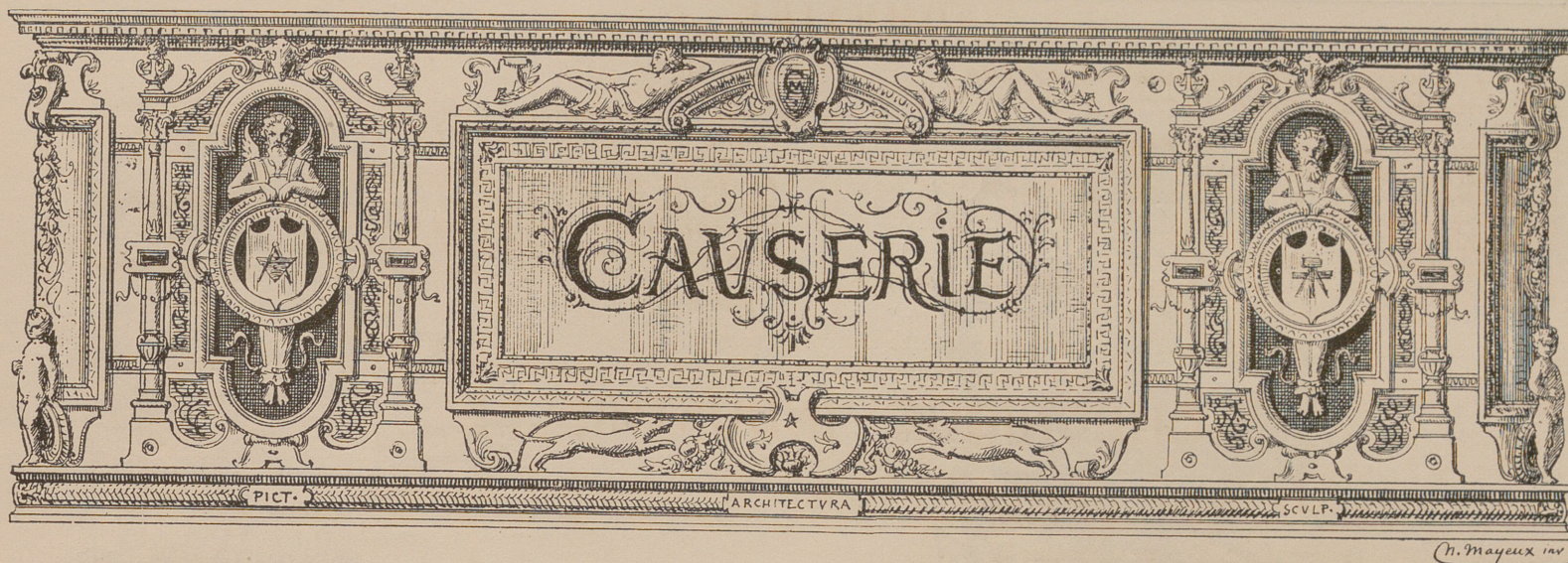
On ne possède encore aucune indication sur les recettes fiscales ou municipales de mars, et l'administration des douanes n'a pas encore produit le tableau du commerce extérieur du premier trimestre. Mais si l'on s'en rapporte aux relevés du trafic sur les voies ferrées pendant la première quinzaine dudit mois, l'activité industrielle et commerciale du pays n'a pas dû s'amoinrir depuis les derniers états similaires. A la vérité, les rapports des principaux centres manufacturiers mentionnent un peu de ralentissement ; mais il faut remarquer que la fabrication traverse la crise semestrielle de l'entre-saison.

En somme, la situation générale apparaît sans changement notable, toujours pleine de promesses pour la période de l'Exposition. La crise des banques, après quelques journées d'émotion, laisse le crédit intact et ses principaux rouages plus éprouvés, plus solides que jamais. Cette observation vise à la fois la Banque de France, le Crédit foncier et la Compagnie des agents de change. A la vérité, ce qu'on appelle une campagne de baisse a été commencée contre les valeurs du Crédit foncier. A la faveur de l'értio-

tion créée par la déconfiture du Comptoir d'escompte, on a tenté de précipiter les prix des actions et obligations de cette Société. Mais les manœuvres répétées de la spéculation n'ont abouti qu'à un piteux avortement. Elles se heurtent à une situation de fait contre laquelle toute l'audace des promoteurs de ces attaques ne peuvent rien. Cette situation repose sur deux éléments essentiels : d'abord la confiance des déposants ordinaires du Crédit foncier qui ont accru leurs versements de 12 millions pendant le mois de mars ; puis le faible total de ces dépôts, soit 85 millions, rapproché de la valeur du portefeuille composé de valeurs d'État, rentes françaises et bons du Trésor exclusivement, pour une somme de 365 millions.

La Rente se maintient à 85.50 ; pareillement le Suez et les Chemins français se distinguent par une grande stabilité de prix. Les Sociétés de crédit de second plan sont et demeurent en état de suspicion légitime. Il y aurait cependant des distinctions à faire.





Composition de M. Mayeux, architecte.

## LES FÊTES DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

(Voyez page 289.)

Au mois de mai 1664, le galant roi Louis XIV « voulant donner aux reines et à toute sa cour des fêtes peu communes » choisit à cet effet le palais de Versailles qui n'avait pas reçu encore tous les embellissements dont il fut doté depuis ; il était cependant célèbre déjà par la beauté des jardins, des promenades, la diversité de ses ménageries d'animaux et l'étendue de ses viviers où pullulaient les animaux aquatiques.

Dans ce cadre dès lors merveilleux furent données des fêtes de jour et de nuit qui occupèrent une semaine entière. M. de Saint-Aignan, secondé par le célèbre Vigarani, fut chargé de fournir le thème et de réaliser la mise en scène. *Les plaisirs de l'Ile enchantée*, tel fut le titre de la pièce où l'on mit en œuvre un épisode de l'Arioste : Dans le palais d'Alcine, Roger et d'autres chevaliers étaient retenus, par les charmes de l'enchanteresse, sous le joug des plaisirs, jusqu'au moment où, délivrés de ces enchantements, ils retournaient à des exercices plus guerriers.

Le premier jour vit une scène allégorique pour laquelle on choisit un vaste rond-point où aboutissaient quatre larges allées bordées par de hautes palissades de verdure, et décoré de portiques et de festons enrichis d'or et de peintures, aux armes du roi. Quatre milles bougies formaient l'illumination.

La cour s'y étant placée, le héraut, M. des Bardins, « vêtu d'un habit à l'antique, couleur de feu en broderies d'argent, » fit son entrée à cheval, suivi de trois pages : M. d'Artagnan (1), M. de Saint-Aignan et M. de Noailles. Les trompettes et timbaliers précédaient le roi, représentant Roger lui-même « montant un des plus beaux chevaux du monde, dont le harnais, couleur de feu, éclatait d'or, d'argent et de pierreries ». Nous avons vu que la couleur de feu était celle de Louis XIV.

Le roi était armé à la façon des Grecs, du moins telle que la comprenait l'archéologie empanachée et décorative du temps : il

(1) Disons incidemment qu'il y eut plusieurs d'Artagnan sous Louis XIV, Celui-ci prit plus tard, devenu maréchal, le nom de Montesquiou. Un autre, désormais célèbre, était capitaine-lieutenant des mousquetaires et a laissé des mémoires peu connus où se retrouvent les personnages célèbres : Athos, Aramis et Porthos, Bernajoux, Biscarat, Milady etc. Les duels, les enlèvements, les sièges dont Dumas a tiré un tableau si mouvementé, sont autant d'incidents vrais. Les *Trois mousquetaires*, tout roman de cape et d'épée qu'ils soient, sont une image plus fidèle qu'on ne le croit parfois des folles journées de la Fronde.

portait une cuirasse de lames d'argent couverte en broderie d'or et de diamants. On nota particulièrement que son casque, tout couvert de plumes couleur de feu, avait « une grâce incomparable ». Il ne faut pas trop sourire de ces appréciations contemporaines, car ces costumes de ballet ont, en effet, une grâce fort noble et une grande élégance.

Les compagnons de Roger, rôles empruntés au Roland furieux : Guidon le Sauvage, Oger le Danois, Aquilant le Noir, Griffon le Blanc, étaient représentés par le duc de Guise, le comte d'Armagnac, le duc de Foix, le duc de Coaslin, le comte de Lude, le prince de Marcillac, fils du duc de La Rochefoucauld, etc.

Sur un char immense parut Apollon, qui n'était autre que le sieur La Grange, de la troupe de Molière ; Apollon avait été choisi, parce que « en son honneur se célébraient autrefois les jeux Pythiens, que ces chevaliers s'étaient proposé d'imiter en leurs courses et en leur équipage ». A ses pieds les quatre Ages ou Siècles étaient reconnaissables à leurs attributs. Autour du char venaient les monstres célestes ; les figures les plus remarquables de l'antiquité servaient de cortège : Daphné, Hyacinthe, les Heures, les Signes du Zodiaque conduits par le Temps, avec sa faux et ses ailes ; lequel n'était autre, sous son déguisement, que le sieur Millet, cocher de Sa Majesté :

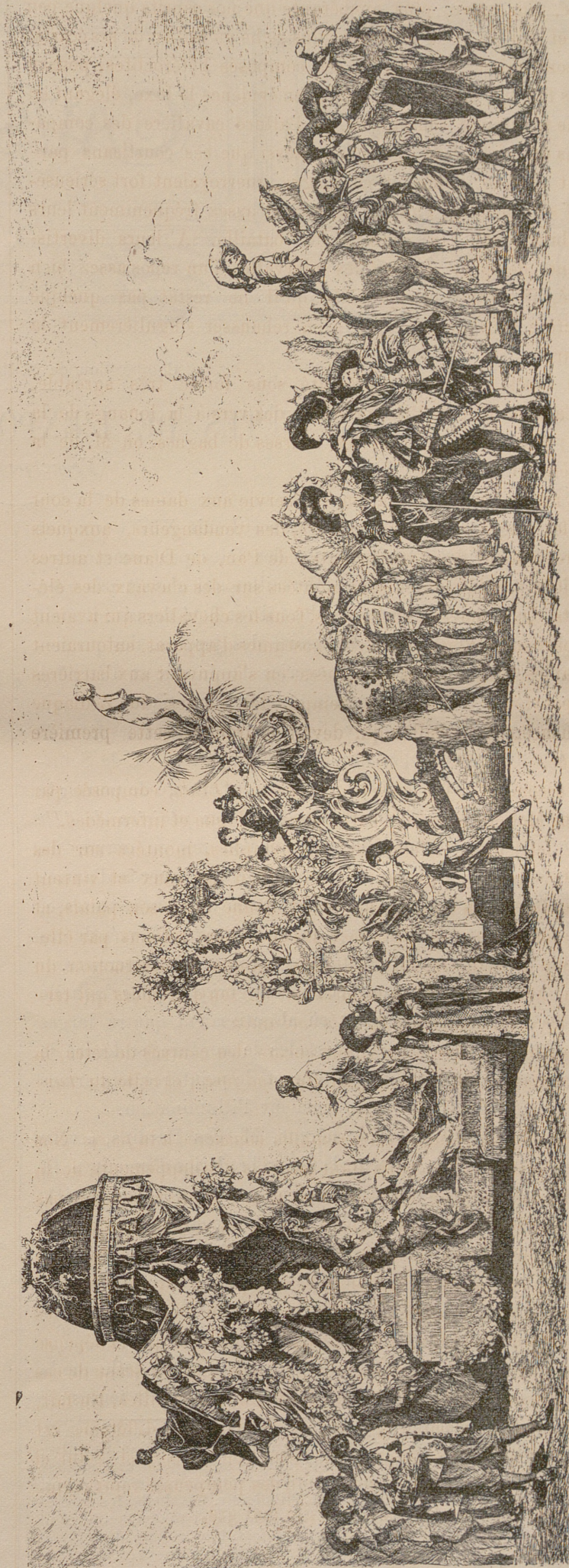
Les pasteurs qui fermaient le cortège, et devaient rapidement élever la barrière pour les courses de bagues, étaient, comme il convient à leurs humbles fonctions, vêtus fort modestement : « ils portaient des vestes couleur de feu, enrichies d'argent et des coiffures de même. » Rustique simplicité !

Pour comprendre ces mascarades, dont les assemblages nous paraissent étranges aujourd'hui, mais qui avaient au moins ce mérite de fournir un thème merveilleux à des fêtes fort pittoresques, il faut se rappeler que les romans de chevalerie n'étaient pas complètement oubliés, que la Renaissance italienne les avait remis à la mode, bien que sous une forme toute différente des vieux romans de gestes, et tout empreinte de luxe voluptueux ; que les bergeries chevaleresques et héroïques de M. d'Urfé et plus tard de Mlle de Scudéry, avaient la veille encore occupé toutes les imaginations ; que le culte de l'antiquité classique





Fêtes de Vienne en 1879. — Cortège : Les Fauconniers.



Fêtes de Vienne en 1879. — Cortège : Le char du groupe des artistes.



était venu ensuite s'établir et faire bon ménage au milieu de ces luxuriantes chimères. L'imagination, au xvii<sup>e</sup> siècle, plus jeune, plus naïve, plus exubérante que nos esprits quelque peu secs et stériles, et de sève bien plus riche au milieu de ses écarts, s'accommodait fort bien de ces composés hétéroclites, pourvu qu'ils fussent prétextes à mettre en évidence le luxe, élégant en même temps que somptueux, et l'allure cavalière des compagnons du roi. Il faut se rappeler aussi que ces courtisans parlaient chaque année en campagne, guerroyaient fort sérieusement six mois de l'année, laissaient assez fréquemment leurs membres sur les champs de bataille. A leurs divertissements de cour, pendant les intervalles d'un repos assez bien gagné, il n'était pas possible qu'il ne restât pas quelque caractère belliqueux propre à en rehausser singulièrement la fadeur.

Le Siècle d'airain, représenté sous forme très agréable, par l'actrice Mlle de Brie, prononça des vers à la louange de la reine; puis commencèrent les courses de bagues, où M. de la Vallière fut vainqueur.

La nuit venue, la collation fut servie aux dames de la cour par des pages, des moissonneurs, des vendangeurs, auxquels s'entremêlaient des « concertants » de Pan, de Diane et autres divinités, précédés de Saisons montées sur des chevaux, des éléphants, des chameaux et des ours. Tous les chevaliers qui avaient pris part aux courses, dans leurs costumes d'apparat, entouraient les tables brillamment illuminées, en s'appuyant aux barrières du pourtour. Pendant ce temps, les Signes du Zodiaque commencèrent le ballet qui devait couronner cette première journée.

Le second jour, fut jouée la *Princesse d'Elide*, composée par le sieur Molière, comédie-ballet avec prologue et intermèdes.

Le lendemain, Alcine et ses nymphes, montées sur des monstres marins, s'avancèrent au milieu des eaux et vinrent convier la reine à un nouveau ballet, donné dans son palais, et qui se termina par la délivrance des chevaliers retenus par elle. Un coup de tonnerre, suivi d'éclairs, marqua la destruction du palais, aussitôt réduit en cendres par un feu d'artifices qui termina les divertissements de l'*Ile enchantée*.

Les journées suivantes virent encore des courses de têtes, la représentation du *Fâcheux*, du *Mariage forcé*, et celle du *Tartuffe*.

Telle fut, en résumé, cette semaine consacrée à la *féerie*. Nos mœurs modernes ne comportant plus les développements de la somptueuse fantaisie dans une cour, nous n'avons cependant pas supprimé tout à fait ces plaisirs de luxe et d'imagination, car ils sont un besoin de l'homme qu'on retrouve dans tous les temps; nous les avons transformés et reportés sur nos scènes de théâtre. A ce titre la Gaité et le théâtre du Châtelet sont les héritiers du grand roi; et l'on pourrait remarquer que la dépense n'y est guère moins considérable, pour la mise en scène de ces coûteuses fantaisies, qu'elle ne l'était jadis à Versailles. En fait, c'est toujours le public qui paye: l'importante différence est cependant qu'il paye aujourd'hui pour son plaisir, si celui-ci le tente, et qu'il était autrefois exclu des pompeuses représentations dont il faisait les frais, bon gré mal gré.

Sans nous attarder à des remarques qui ne sont point de notre

sujet, nous viendrons tout de suite à l'exemple le plus récent que nous ayons à citer; le xviii<sup>e</sup> siècle nous offrirait certes, dans l'intervalle, quelques beaux modèles, mais ils nous paraissent d'une moins directe application.

Il y a maintenant dix ans que la ville de Vienne voulut fêter les noces d'argent de l'empereur Joseph et de l'impératrice Elisabeth. Au mois de janvier 1879, le conseil municipal vota les fonds nécessaires pour un grand cortège historique dont l'organisation fut confiée au célèbre peintre Hans Mackart, à son ami Schilcher, aux architectes Streit et Otto Wagner, et au sculpteur Kundmann. Trois mois après, la cérémonie eut lieu: le cortège, arrivant par le *Prater*, traversa le Danube, pour arriver sur la place de la fête, après quoi il suivit la *Ringstrasse*, suite de boulevards neufs, pour retourner au Danube.

Les architectes étaient chargés de disposer et de décorer la place de la fête et de construire les chars. Les autres artistes furent chargés des costumes. Vingt-six groupes de particuliers se formèrent pour représenter dignement chaque corporation de métiers et fournir les fonds nécessaires; les notables de la ville représentèrent la bourgeoisie; les membres de la noblesse organisèrent le groupe de la chasse historique; les artistes celui des arts plastiques; les sociétés de chemins de fer, de navigation, organisèrent des groupes spéciaux, de même que les diverses industries. Les maisons de banque voulurent contribuer largement à la formation du capital indispensable. Les différentes académies, les étudiants, les sociétés de gymnastique, de tir, la société des architectes et des ingénieurs, se firent également représenter; les sociétés chorales se chargèrent de la partie musicale.

Mackart, s'inspirant du Triomphe de Maximilien dont nous avons longuement parlé, choisit pour l'époque des costumes à adopter la fin du règne de cet empereur et l'avènement de Charles-Quint son successeur: « Le costume avait un caractère noble, riche et pittoresque; de plus, aucune époque ne fournissait des documents et des dessins aussi authentiques. » Nous avons signalé ces documents et ces dessins.

Une difficulté se présenta pourtant: les hommes d'aujourd'hui ont peu l'habitude du pourpoint et des toques empanachées. A échanger la jaquette étriquée, le pantalon peu décoratif mais auquel nous sommes faits, le chapeau noir d'allure peu conquérante, contre le feutre cavalier, les chausses flottantes, les manteaux que doit galamment retrousser une rapière belliqueuse, les paisibles habitants de Vienne ne couraient-ils pas le risque de ressembler fort, dans leur air d'emprunt, à ces mascarades du Mardi gras qui font la joie des seuls enfants en bas âge, trop jeunes pour discerner où commence le ridicule?

Pour rassurer le public sur ses destinées plastiques, Mackart prit le parti d'exposer les études où il traçait, d'après nature, l'ébauche des costumes destinés à ses amis et à lui; véritables portraits où l'artiste avait su tirer parti de la physiologie de chacun, pour lui adapter le costume fait à sa taille et à sa tournure. Le succès fut très vif: les spectateurs comprirent qu'il était facile à chacun de se faire la « tête du temps », et que l'ensemble pouvait n'avoir pas trop l'air d'un anachronisme. La résolution une fois prise, Stadlin prit la direction de l'exécution, surveilla les costumes, évita les fautes de goût, conseilla, donna le caractère artistique; et finalement l'ensemble fort harmonieux fut d'un goût excellent.



Pas plus que nous n'avons pu le faire pour les grandes fêtes du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, nous n'entrerons ici dans le détail de ce splendide « bal costumé » auquel se prêta une ville entière (1). En peu de mots, nous indiquerons l'ordre du cortège : en tête douze cents étudiants des Universités et Académies, l'épée à la main ; puis les hérauts, trompettes et musiciens de la ville de Vienne, les porte-bannières ; le groupe de la chasse historique ; l'agriculture, les mines ; les corps de métiers : boulangers, bouchers, hôteliers, tailleurs, carrossiers, charpentiers, peintres en bâtiment ; horlogers, constructeurs de machines, chaque profession escortant son char ; les antiquaires, la navigation, les chemins de fer, la métallurgie, les orfèvres, les imprimeurs, les marchands d'estampes ; et pour terminer, les artistes que conduisait Makart, à cheval au milieu de ses amis.

Ces deux exemples, les plus récents parmi ceux que nous avons signalés, nous semblent les plus intéressants à consulter : M. Alphand, ayant fort bien compris que l'Exposition prochaine, pour être instructive, n'en doit pas moins être avant tout attrayante, qu'elle doit être accompagnée de fêtes dignes de Paris et de la France, n'y verra-t-il pas quelque donnée originale à emprunter, pour la mettre en œuvre avec toute la fantaisie pittoresque que nous reconnaissons volontiers à cet habile organisateur ?

A notre modeste avis, deux grandes représentations seraient à organiser, dont le cadre est tout tracé.

Puisque Versailles a été choisi pour le banquet officiel dont nous nous garderons bien de médire, mais dont l'intérêt ne sera pas tel qu'il faille organiser des trains de plaisir pour y amener les curieux ; puisque l'on a déjà pensé à ce palais qui résume une des époques où la France eut certainement le plus de prestige aux yeux de l'étranger, pourquoi ne ferait-on pas davantage ; pourquoi ne nous restituerait-on pas, dans la mesure du possible, la grande fête de 1664 ?

Volontiers je me représente, pour ces fêtes nocturnes, le palais illuminé ainsi que les bosquets, les futaies, les charmilles, toutes les eaux jaillissantes sous les feux qu'aura allumés M. Alphand ; l'un des ronds-points serait décoré comme il le fut par Vigarani ; on rétablirait les décors et les machines qui servirent aux diverses journées que nous venons de rappeler. Le Théâtre Français, convoqué, nous donnerait une représentation des pièces inaugurées sous Louis XIV : la *Princesse d'Elide*, les *Fâcheux*, le *Tartuffe* même si on le juge curieux ; la mise en scène, les costumes que nous connaissons très exactement seraient rétablis tels qu'ils furent à l'origine. Les ballets et les intermèdes seraient confiés à l'Opéra, et nous seraient rendus avec la musique de l'époque, comme on l'a tenté timidement à l'Odéon, non sans grand succès.

Il nous semble que, par le goût de restitutions qui fait aujourd'hui fureur, le spectacle ainsi composé paraîtrait curieux ; d'autant plus qu'il ne s'agit pas ici de ces restaurations de chefs-d'œuvre démodés, faits pour les seuls lettrés et les archéologues, mais d'une mise en scène animée, vivante, pittoresque au plus haut degré ; spectacle pour les yeux de la foule, tout aussi bien que régal délicat pour les connaisseurs. Il est bon de se rappeler

(1) Les curieux en trouveront tous les détails dans le bel ouvrage reproduit en héliogravure d'après les dessins originaux, et que la maison Quantin a publié pour les amateurs, à 500 exemplaires numérotés.

queces pièces de circonstance, improvisées par un artiste comme Molière, ne sont autre chose que des ballets, des pantomimes si l'on peut ainsi dire, encadrés de superbes décors tout aussi bien que nos féeries modernes ; allégories ingénieuses faites pour présenter des groupes fort plastiques, habillés avec une richesse extrême, soutenus d'une musique qui a bien son mérite.

Il nous paraît qu'un semblable spectacle, remis dans son véritable cadre : les jardins de Versailles tels que le temps nous les a par miracle conservés, avec le concours de deux troupes hors ligne comme celles de nos grands théâtres qui ont fidèlement gardé la tradition du grand siècle, — que ce spectacle aurait le don d'exciter la curiosité tant à l'étranger, qui mieux que nous a conservé le souvenir et le respect de cette rayonnante époque, que chez nous-mêmes.

Pour le compléter tout à fait, nous ne nous ferions même aucun scrupule de demander à une scène d'un genre bien inférieur, mais qui a ses fidèles, à l'Hippodrome ou au Cirque, de nous rendre l'image des courses auxquelles le grand roi ne craignait pas de prendre part. Il nous semble qu'il y aurait là aussi sujet à un vaste déploiement de cortèges, de cavalcades, d'exercices sous de pompeux costumes, qui aurait bien son intérêt, facilement accessible à la foule.

Pendant ce temps, imitant à Paris la décision hardie et originale du conseil municipal de Vienne, nous organiserions quelque grand défilé historique semblable à celui de Mackart. Il ne s'agit pas de ces mascarades du mardi gras où fleurissent les traditionnels mousquetaires, les seigneurs Louis XV sortant de chez le fripier, ou les Clodoches populaciers ; à Paris comme à Vienne il faudrait demander aux artistes de nous créer une véritable œuvre d'art.

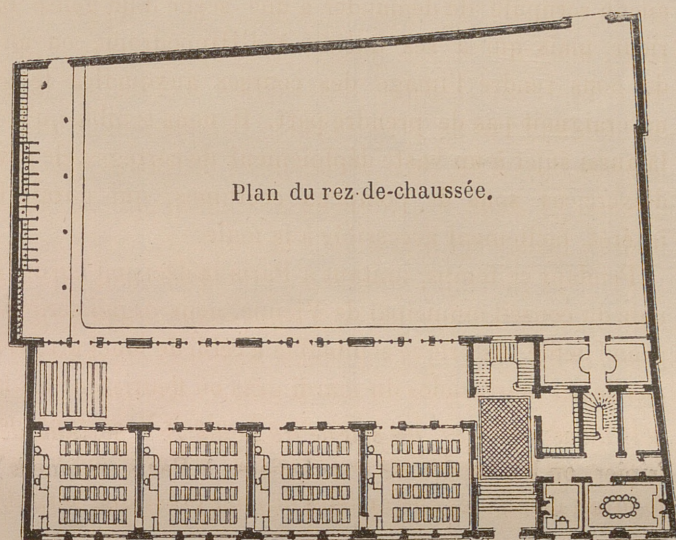
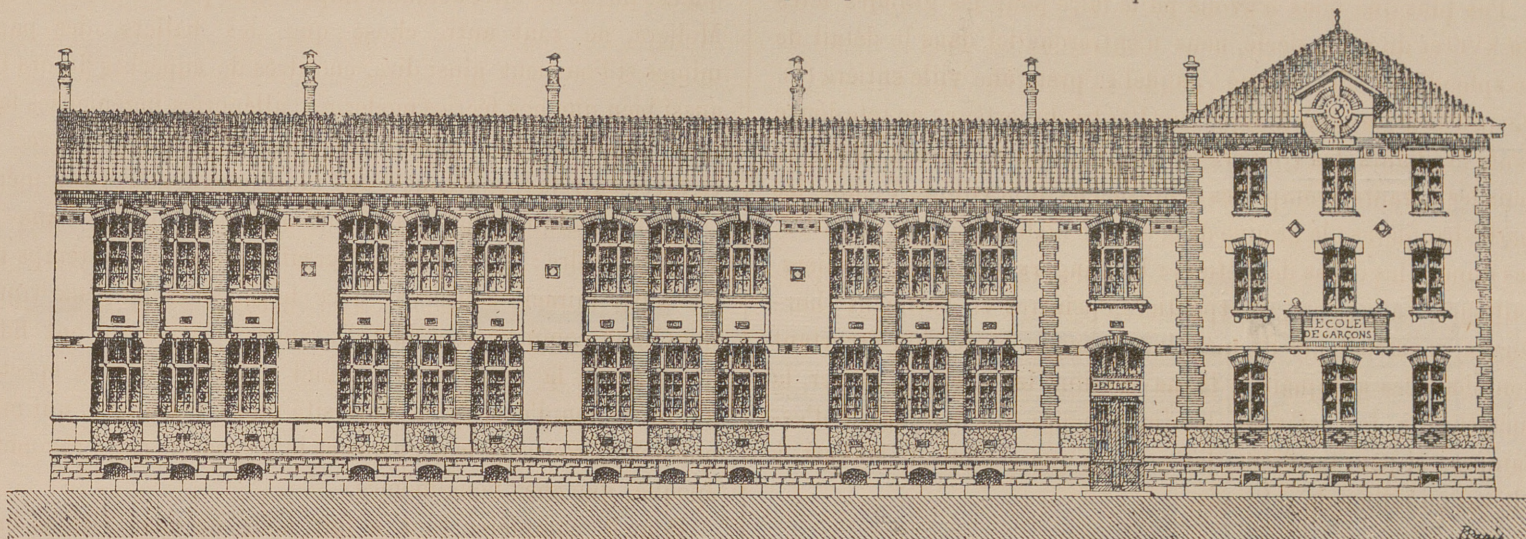
Que la commission des fêtes choisisse telle époque qui conviendra le mieux aux fantaisies de la politique, le choix nous est fort indifférent ; à une condition cependant, c'est que l'époque soit suffisamment pittoresque et se prête à de beaux déploiements de costumes et d'apparat. Les principes n'ont rien à voir dans un cortège de divertissement public : nous ne conseillerions pas aux organisateurs d'aller prendre pour sujet les trois « Glorieuses » journées de 1830 ; pour glorieuses qu'elles soient, affublées des modes de Louis Philippe, elles ne sont nullement décoratives.

Qu'on fasse ensuite appel aux maîtres dans les arts : aux architectes les plus originaux, les plus inventifs, à ceux qui ont davantage le sens de la décoration, pour la composition des chars qui doivent être des morceaux artistiques : à nos peintres, à nos sculpteurs pour la conception, la disposition des figures, des groupes. J'affirme que plus d'un parmi les artistes qui aiment et connaissent le passé, se fera un grand plaisir de se donner ainsi à lui-même la réalisation vivante de sa conception, et saura y mettre ce grain de fantaisie originale que ne découvrirait jamais les organisateurs de fêtes les plus officielles.

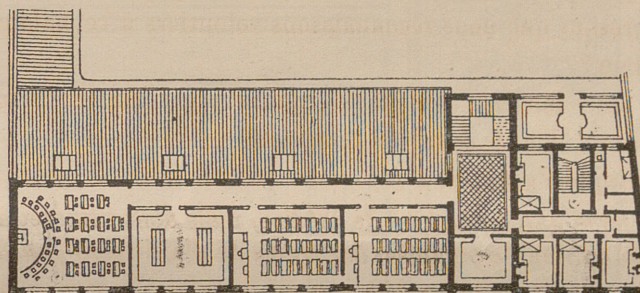
Après quoi il ne restera plus qu'à faire appel au public : Suivant l'exemple donné encore à Vienne, qu'on s'adresse aux jeunes gens de notre école des Beaux-Arts, de notre école de Droit, de nos écoles spéciales. Croit-on qu'ils ne saisiront pas avec empressement cette occasion de se divertir d'intelligente façon, d'entrer en concurrence entre eux pour l'originalité et l'invention ?

Pourquoi les corps de métiers, les industries diverses qui



ECOLE DE GARÇONS A MELUN. — Façade principale. — Echelle de 0<sup>m</sup>0045 par mètre.

Plan du rez-de-chaussée.

Plan du premier étage.  
Echelle de 0<sup>m</sup>002 par mètre.

toutes, et surtout à Paris, ont un évident intérêt à la réussite des fêtes projetées et à désirer pour elles un grand retentissement, pourquoi ne prèteraient-ils pas leur concours d'aussi bonne grâce à Paris qu'à Vienne? Nos riches compagnies de chemins de fer seraient, je crois, toutes disposées à des sacrifices qui se traduiraient pour elles par un grand afflux de curieux? Le concours de nos sociétés financières n'est-il pas également assuré par l'intérêt qu'elles ont à voir l'Exposition et Paris brillants et animés pendant la trêve que les politiciens de profession voudront peut-être bien nous accorder?

Tout ce qui a intérêt au succès de l'Exposition peut contribuer, semble-t-il, et contribuera volontiers de sa bourse. Tout ce qui est jeune doit saisir l'occasion de s'amuser d'une façon qui n'est point banale, mais qui, au contraire, sous la direction d'artistes de mérite, peut être fort originale et spirituelle.

Nous supplions donc M. Alphand de laisser les banquets de 1,500 couverts aux députés et aux maires qui en sont les convives naturels; de réserver au 15 août et à la foire du pain d'épices le festival promis, et de compter davantage sur les ressources moins vulgaires que l'on peut tirer d'un peuple artiste comme le nôtre.

P. PLANAT.

## HOTEL DE M. P., A PARIS

LAMBRIS DU CABINET DE TRAVAIL

Dans cet hôtel, le lambris dont nous publions une travée a été exécuté en noyer ciré, toute la sculpture prise dans la masse

a été faite sur modèles spéciaux; ces modèles sont tous différents pour chacune des travées dont se compose ce lambris.

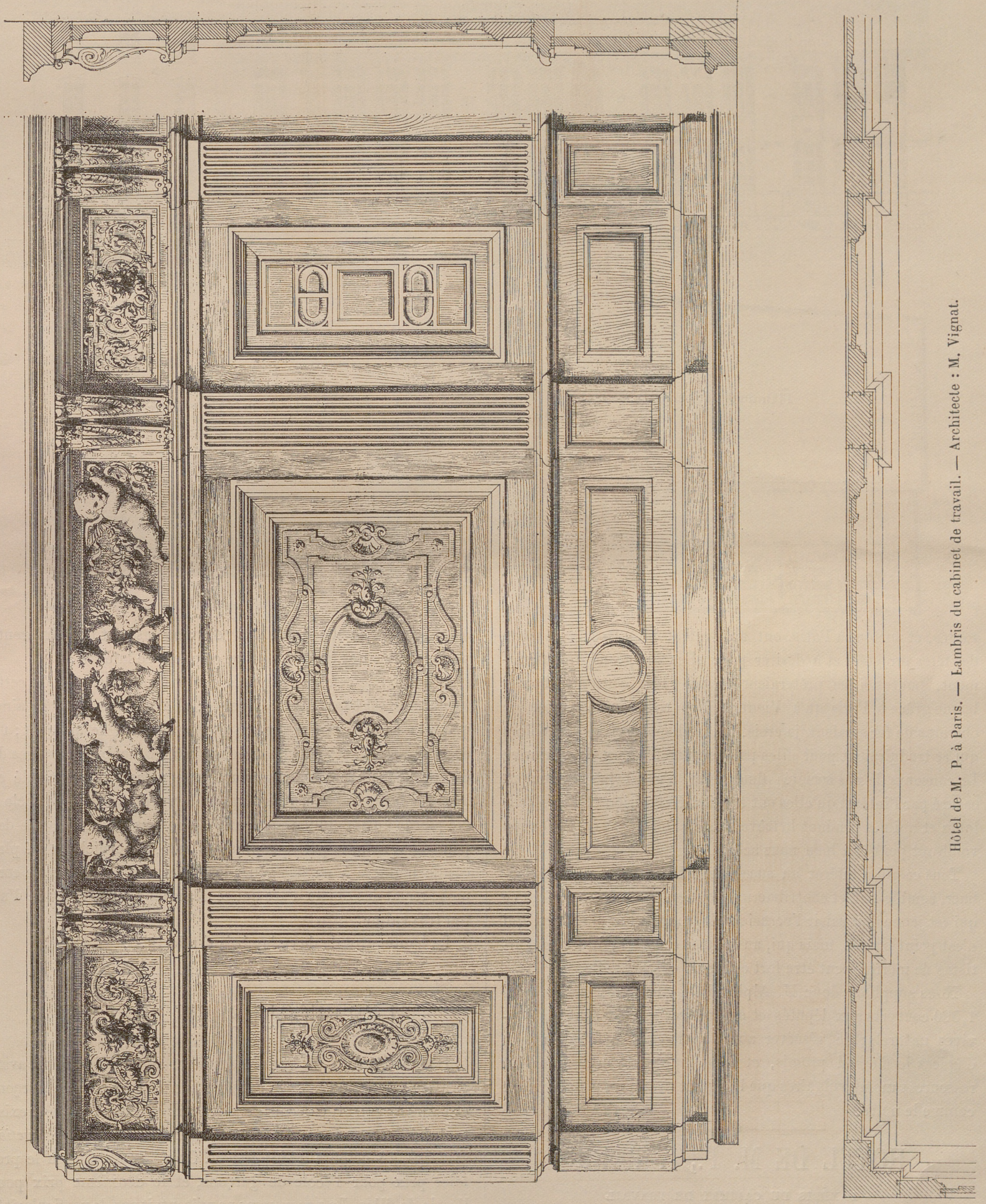
Il est bon de remarquer que la composition si simple de cette menuiserie est cependant raisonnée; elle n'est pas posée, ainsi que cela se fait généralement, simplement sur le parquet; un socle saillant la reçoit, et empêche ainsi les meubles ou sièges de détériorer les panneaux; de plus, cette pièce où est installé ce lambris devant recevoir des divans, la traverse haute du socle a été placée à 0<sup>m</sup>45 du parquet; afin de ne pas couper la vue des panneaux, enfin la partie la plus saillante, la corniche, a été placée de manière à ne pas gêner les personnes assises; cette corniche reçoit des objets d'art qui se détachent sur une étoffe d'un ton très calme.

La hauteur totale de ce lambris est de 1<sup>m</sup>75.

## LES ÉCOLES DE MELUN

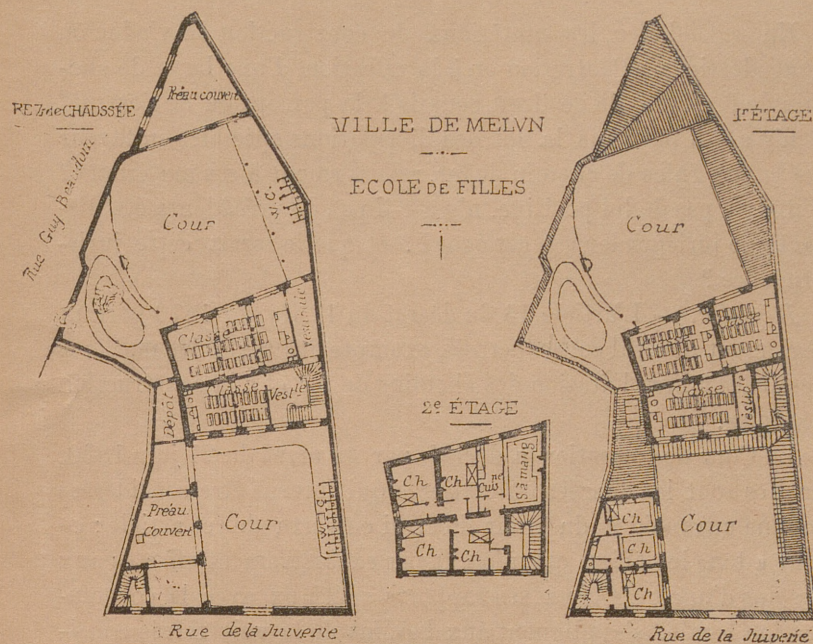
Dans le courant de l'année dernière, la ville de Melun avait ouvert un concours pour la construction d'une école de garçons et l'aménagement, en école de jeunes filles, d'une propriété existant déjà. On a vu par le résultat de ce concours (*Construction moderne*, 13 octobre 1888) que M. Guyon avait obtenu le premier prix pour l'école de garçons, et le deuxième prix pour l'école de filles. Le programme ne présentait pas de particularités bien saillantes. Nous signalerons seulement un préau couvert de 200 mètres de surface, et l'obligation de loger en sous-sol le





Hôtel de M. P. à Paris. — Lambris du cabinet de travail. — Architecte : M. Vignat.





matériel des fêtes de la ville. L'école était assez importante et devait contenir le logement de cinq instituteurs-adjoints, outre l'appartement du directeur. Les classes devaient être au nombre de six, et contenir chacune cinquante élèves. L'aménagement, en école de filles, d'une propriété bâtie présentait plus de difficultés. La forme du terrain était, en effet, très irrégulière, et il fallait utiliser autant que possible les constructions existantes.

## LA NOUVELLE MÉTROPOLE DE TOULOUSE

PLANCHES 47 ET 48.

Le chœur de l'Église (cathédrale de Toulouse) en est la partie la plus riche et la plus élégante en même temps. Les vastes proportions qui le distinguent, la courbe harmonieuse de ses ogives que soutiennent de très légers piliers en font une œuvre remarquable. On attribue à Bertrand de l'Isle, évêque de Toulouse au XIII<sup>e</sup> siècle, la construction du chœur et des chapelles qui l'entourent. Il ne put achever son œuvre et recouvrit le tout d'un plafond de bois. Lorsque en 1502 un prince d'Orléans fut choisi pour occuper le siège de Toulouse, les travaux longtemps interrompus furent repris, et les armes du cardinal d'Orléans, qu'on voit encore sur plusieurs points de l'église, attestent à la fois sa munificence et son zèle. C'est lui qui fit construire la sacristie et terminer les autels qui entourent le chœur; et la construction de l'énorme pilier qui porte encore son nom semble indiquer qu'il voulait continuer la nef d'après les plans conçus par Bertrand de l'Isle. Une mort prématurée l'empêcha d'exécuter ces vastes projets. Le chœur avait été recouvert par Bertrand de l'Isle d'un plafond de bois. Un incendie terrible, dont on n'a jamais pu découvrir la cause, se manifesta dans les combles de l'église, pendant la nuit du 9 au 10 décembre 1609. L'intensité des flammes fut telle, qu'en moins de six heures tout fut consumé. Le chœur, tel qu'on le voit aujourd'hui, fut rebâti par les soins du cardinal de Joyeuse.

Tel est l'édifice que notre habile confrère, M. Gazagne, est chargé de continuer et d'achever. Son projet a figuré au dernier Salon. On verra sur le plan les parties à démolir qui sont couvertes de hachures croisées, et les parties nouvelles à construire, indiquées par des hachures simples.

## CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

### Alignement.

Un de mes clients est propriétaire d'un terrain situé dans la grande rue d'un bourg, et à l'angle de cette rue avec une ruelle.

Il se propose de construire une habitation vers l'angle C. Mais l'alignement AB projeté de la ruelle lui ferait perdre une partie de terrain *abcd* assez notable.

La propriété étant close de murs en bon état, et cet alignement paraissant ne jamais, ou du moins de longtemps, devoir être suivi, ne pourrait-on pas construire la maison, partie sur le terrain qui serait frappé d'alignement et partie sur le terrain fixe, c'est-à-dire en LMNO?

En un mot ce projet d'alignement peut-il empêcher le propriétaire de faire ce que bon lui semble du terrain, pourvu que le mur de clôture reste intact?

*Réponse.* — Jusqu'à ces dernières années, il avait été admis que les fonctionnaires compétents pour délivrer les alignements pouvaient, en l'absence d'un plan régulièrement approuvé de la voie publique, faire avancer ou reculer les constructions riveraines.

Ce pouvoir leur était attribué en vertu de l'édit de décembre 1607, qui a chargé le grand voyer et ses commis « de pourvoir à ce que les rues s'embellissent et élargissent au mieux que faire se pourra ».

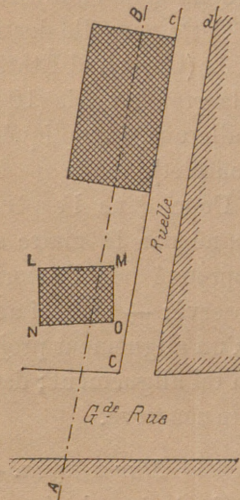
Un avis des comités réunis de législation et de l'intérieur du Conseil d'État, en date du 3 avril 1824, avait, en outre, reconnu qu'il appartenait aux maires, même en l'absence d'un plan d'alignement, de délivrer des alignements individuels, entraînant l'élargissement et le rétrécissement de la voie publique, sauf recours au préfet, et successivement devant le ministre de l'intérieur et le Conseil d'État.

Cette jurisprudence était enfin confirmée par les arrêts de la Cour de cassation et du Conseil d'État; lorsque, le 5 avril 1862, un décret rendu au contentieux sur le pourvoi du sieur Lebrun, a complètement modifié la règle suivie jusqu'alors.

En l'absence d'un plan d'alignement, les propriétaires sont toujours tenus, aux termes de ce décret, de demander l'alignement pour construire le long des rues et places; mais les maires ne peuvent plus délivrer cet alignement de manière à procurer l'élargissement de la voie publique. L'alignement doit toujours être donné suivant les limites actuelles de la voie publique, et par conséquent les maires ne peuvent refuser aux propriétaires la permission d'élever les nouveaux bâtiments sur les vestiges de ceux qui ont cessé d'exister. Un décret postérieur, en date du 21 mai 1867 (Cardeau), a appliqué la même doctrine dans une affaire où le maire avait donné un alignement qui avait pour résultat de réduire la largeur d'une place publique.

En d'autres termes, il n'est plus possible d'opérer l'élargissement et la régularisation des voies urbaines que par l'application des servitudes de voirie résultant des plans partiels ou généraux d'alignement, ou bien au moyen de l'expropriation par cause d'utilité publique.

Le Conseil d'État a pensé qu'en réalité le maire ne pouvait pas délivrer, en connaissance de cause, un alignement individuel ayant





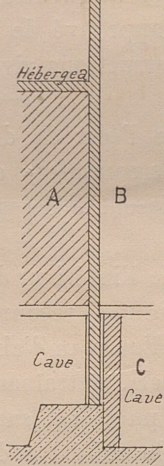
pour objet de modifier l'état de la voie publique, sans faire étudier un plan au moins pour la rue ou la portion de rue le long de laquelle il s'agit de construire. Or, il lui a paru plus conforme au texte et à l'esprit de la législation, notamment des articles 19 et 20 de la loi du 18 juillet 1837, et nécessaire pour la sauvegarde de tous les intérêts, que ce plan fût préalablement soumis à une enquête, à la délibération du conseil municipal et à l'approbation de l'autorité supérieure.

Cette nouvelle doctrine a été constamment maintenue depuis 1862 (Conseil d'État, 5 mai 1865, Gibaud). Elle a été étendue à la grande voirie (10 février 1865, Saumartin, et 25 mars 1867, Valleran), et appliquée enfin à la voirie vicinale (31 mars 1865, Poncelet).

Donc, dans l'espèce qui nous est soumise, si l'alignement donné par le maire sur la ruelle est un alignement régulier, approuvé par l'autorité supérieure, cet alignement doit être observé; — mais si au contraire l'alignement de la ruelle n'est qu'un alignement projeté, le maire est sans droit pour imposer un tel alignement; dans ce cas l'alignement de la ruelle peut être conservé.

~~~~~  
*Mur mitoyen. — Réparation. — Reconstruction.*

En A vieux bâtiment de deux étages, en B bâtiment de trois étages, le mur mitoyen a été surélevé par B... de *a* en *b*.



Le propriétaire de A veut reconstruire et s'élever aussi haut que B, mais le mur est en très mauvais état, et B... prétend qu'il lui suffit. Le mur a des fondations absolument insuffisantes; outre que le mortier ne vaut absolument rien, la base repose sur de l'argile au-dessus du sol des caves. Lorsque B... a fait exhausser, il a construit de son côté un contremur dans sa cave (en C).

A... peut-il exiger que B... participe à la reconstruction du mur mitoyen? J'ajouterai que le mur est trop mauvais pour songer à le reprendre en sous-œuvre.

*Réponse.* — L'article 655 du Code civil dispose que la réparation et la reconstruction du mur mitoyen sont à la charge de tous ceux qui y ont droit et proportionnellement au droit de chacun.

Dans l'espèce qui nous est soumise si le mur est véritablement mauvais pour les deux voisins, ce mur doit être reconstruit à frais communs; dans le cas où le voisin B... ne voudrait pas y consentir, il y aurait lieu de l'assigner devant le tribunal civil, en référé, vu l'urgence, afin de faire commettre un expert.

Cet expert serait chargé de la constatation de l'état du mur actuel et de dire si ce mur doit être reconstruit conformément à l'article 655 du Code civil; si au contraire, il peut être réparé; et s'il y a possibilité de le reprendre en sous-œuvre par suite de la profondeur des caves contiguës et de la nature du sol sur lequel le mur repose.

Notre avis est, d'après les circonstances de fait qui nous sont soumise, que la démolition du mur ainsi que sa reconstruction doivent être faites à frais communs entre A... et B..., ces derniers supportant chacun de son côté les étalements et frais de raccords nécessaires.

~~~~~  
*Octroi. — Chemin de fer.*

Je voudrais savoir si le droit de percevoir l'octroi a pour limite le mur d'enceinte, ou s'il s'étend au delà, et à quelle distance? Quelles sont à cet égard, les dispositions de la loi?

En second lieu, les matériaux de construction de viaduc ou pont, destinés à l'entretien ou à la réfection d'une ligne de chemin de fer, sont-ils de droit soumis à la perception de l'octroi? et n'y a-t-il pas dans la loi des dispositions spéciales en faveur des compagnies de chemin de fer, relativement à ces matériaux? S'il n'y a pas de loi positive, n'y a-t-il pas de précédents établissant une jurisprudence à cet égard? et quelle serait cette jurisprudence?

*Réponse.* — L'article 13 du décret du 12 février 1870 portant règlement général sur les octrois, exempte des taxes les matières destinées à l'exploitation des chemins de fer et à la construction des voies.

La Cour de Cassation a décidé, par un arrêt du 21 juin 1880, quelles sont les denrées ou matières qui doivent être considérées comme affranchies du droit d'octroi en vertu de cet article; ce sont « tous les objets qui, n'étant pas exclusivement affectés aux besoins d'une gare dans ses rapports spéciaux avec la consommation locale, s'appliquent aux besoins de la voie ferrée considérée comme formant en son ensemble un tout indivisible, et notamment... à la marche des trains, à leur régulière circulation sur toute la ligne, à la sécurité des personnes, à la conservation des personnes et des marchandises ».

Sont exempts également, par le même arrêt des taxes locales d'octroi, les matériaux employés à la clôture de la voie, aux barrières des chemins à niveau, à la construction des maisons occupées par les gardiens de ces barrières.

Sont au contraire assujetties à la taxe d'octroi, les voies de déchargement et de chargement, et la clôture des bâtiments de la station.

Il semble résulter de l'arrêt de la Cour de Cassation du 29 avril 1881 (D. 1882. 1. 482), qu'il faut que les formalités relatives à l'entrepôt fictif aient été préalablement remplies, pour que l'entrepreneur ou la Compagnie puissent se prévaloir de la franchise édictée par l'article 13 du décret de 1870. Dans cette affaire il s'agissait de fraude et de contravention à la loi du 28 avril 1816.

Les matériaux de construction de viaduc ou pont destinés à l'entretien ou à la réfection d'une ligne de chemin de fer ne sont pas soumis à la taxe d'octroi, en raison de ce qui précède, pourvu qu'il s'agisse bien seulement d'un travail destiné à l'entretien ou à la réfection de la ligne.

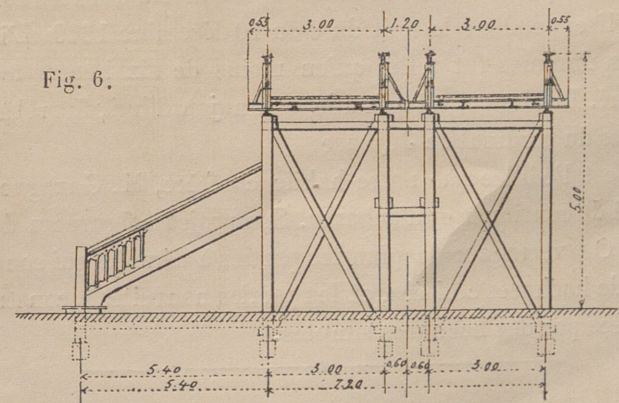
Ajoutons que le tarif d'octroi homologué par l'administration supérieure indique les limites dans lesquelles la perception doit s'effectuer.

*Le Secrétaire du Comité de jurisprudence,*  
Henri RAVON, architecte.

**EXPOSITION UNIVERSELLE**  
**CHRONIQUE DES TRAVAUX**

(Voyez page 284.)

*Système Eiffel.* — Ce système se compose de deux poutres formant garde corps, réunies à leur partie inférieure par les pièces





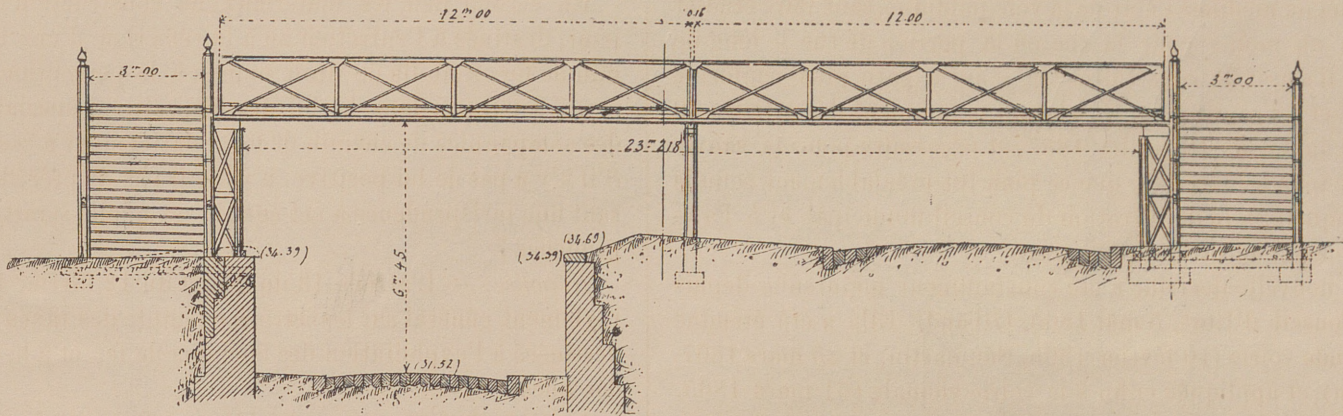


Fig. 7.

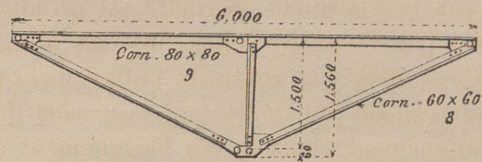


Fig. 8.

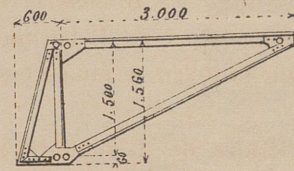


Fig. 9.

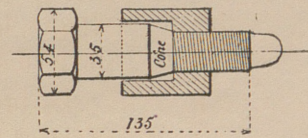


Fig. 10.

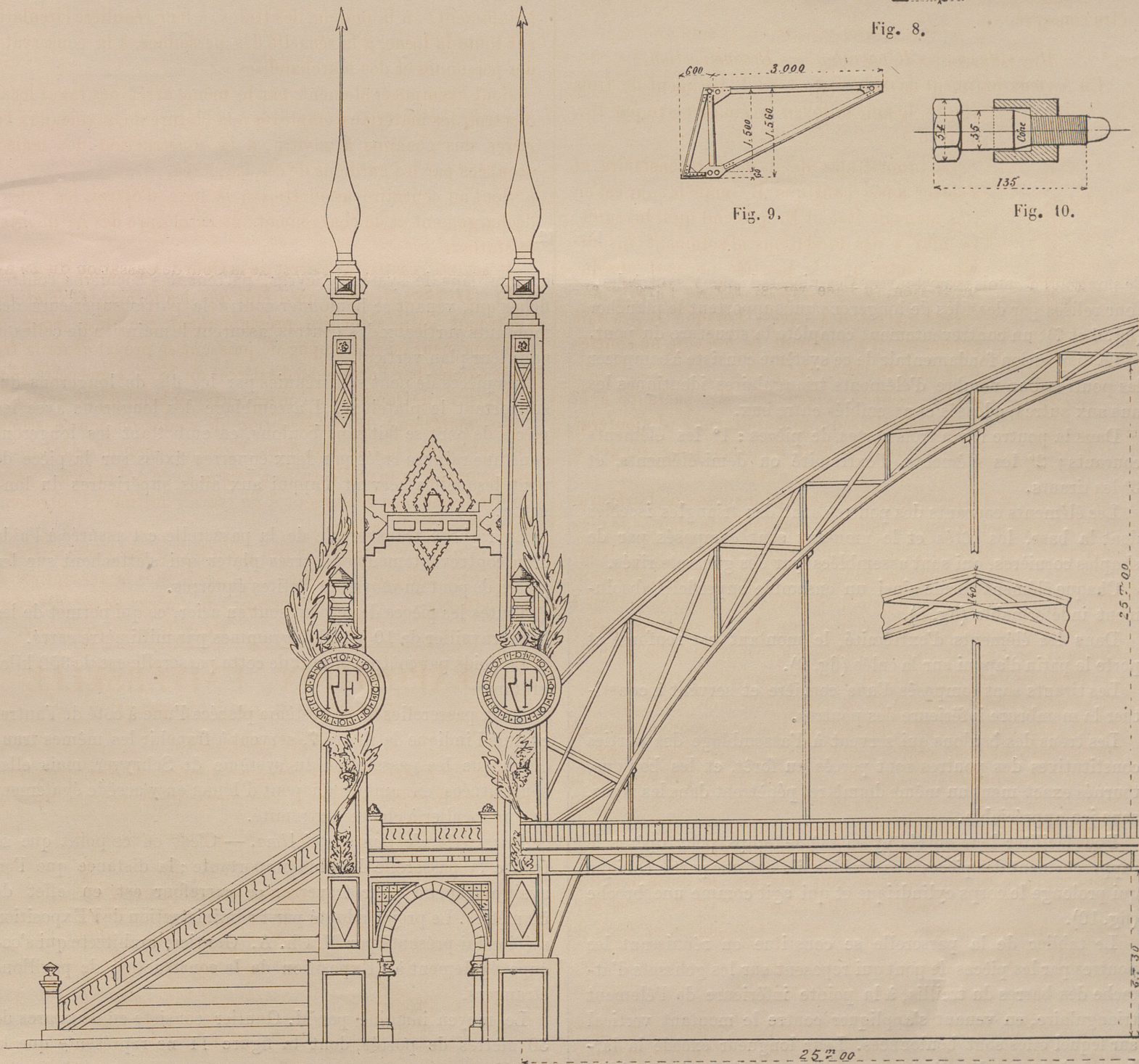


Fig. 11.



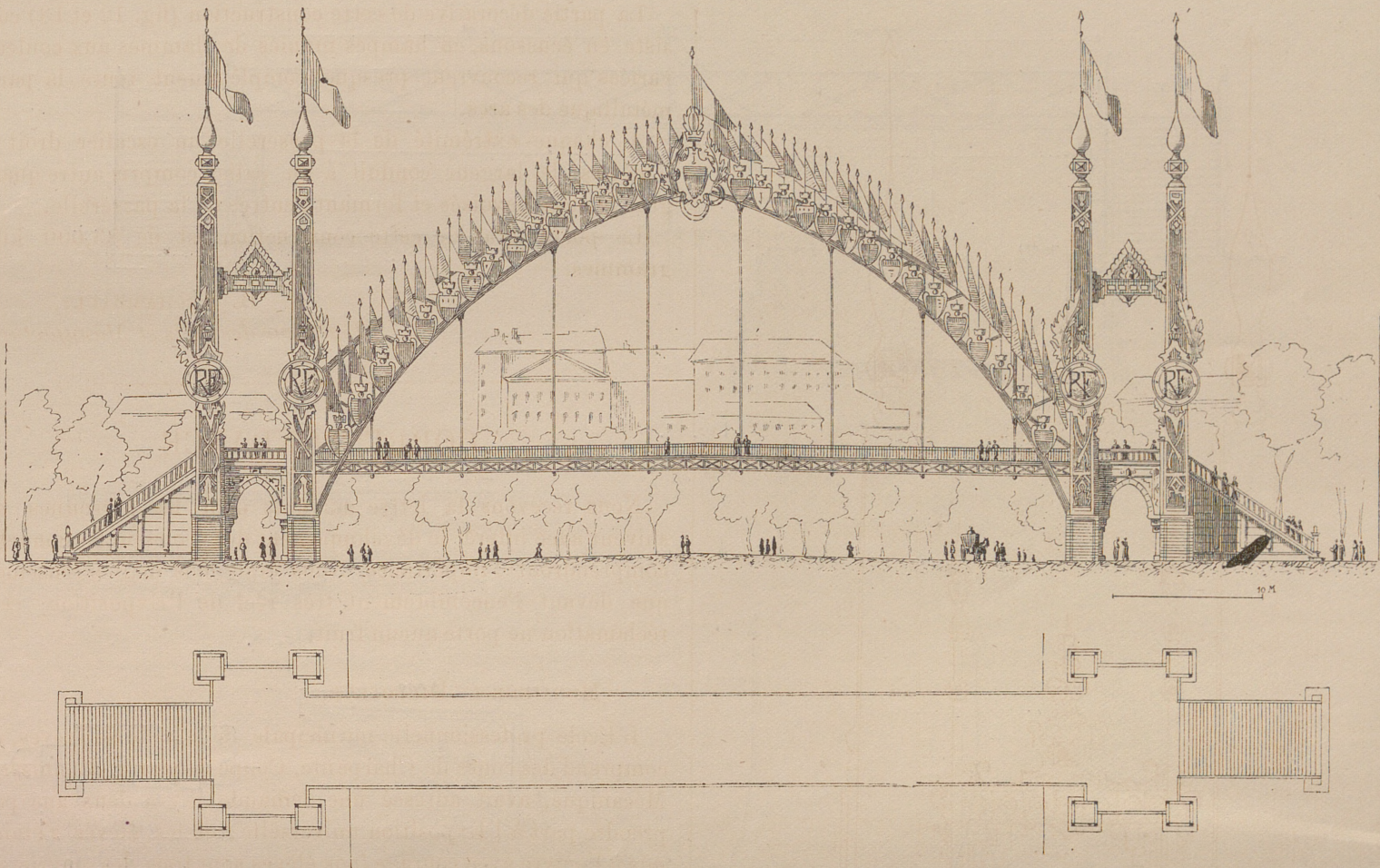


Fig. 12.

de pont ou entretoises porteuses. Ces pièces de pont sont à leur tour reliées par des files de longerons qui supportent le plancher (fig. 6 et 7); un contreventement complète la structure du pont.

La disposition fondamentale de ce système consiste à composer les poutres d'un nombre d'éléments triangulaires identiques les uns aux autres, adossés et assemblés entre eux.

Dans la poutre il y a trois sortes de pièces : 1° les éléments courants ; 2° les éléments d'extrémité ou demi-éléments, et 3° les tirants.

Les éléments courants des poutres sont des triangles isocèles dont la base, les côtés et le montant sont composés par de simples cornières, qui sont assemblées par des goussets rivés.

Chaque élément forme ainsi un ensemble superficiel absolument indéformable (fig. 8).

Dans les éléments d'extrémité, le montant est renforcé et porte le patin d'appui sur la culée (fig. 9).

Les tirants sont composés d'une cornière et servent à constituer la membrure inférieure des poutres.

Les trous des boulons qui servent à l'assemblage des parties constitutives des poutres sont percés au forêt, et les boulons, tournés exactement au même diamètre, pénètrent dans les trous, sans jeu appréciable.

Pour faciliter leur entrée et en même temps pour opérer le rapprochement des pièces à assembler, ils ont une partie conique qui prolonge le corps cylindrique et qui agit comme une broche (fig. 10).

Le tablier de la passerelle se constitue en réunissant les poutres par les pièces de pont qui reposent sur les goussets d'attache des barres du treillis, à la pointe inférieure de l'élément triangulaire, en venant s'appliquer contre le montant vertical sur lequel elles sont boulonnées. Leur longueur excède la largeur de la passerelle. De ces extrémités, qui font ainsi saillie,

comme dans le système Seyrig, partent des cornières contre-fiches qui, venant se boulonner contre la partie supérieure des montants verticaux des poutres, assurent le maintien de celles-ci dans leur plan vertical.

Les pièces de pont sont réunies par les fils de longerons qui supportent le platelage. L'assemblage des longerons avec les pièces de pont se fait sans boulons, en emboîtant les longerons dans une rainure créée par deux équerres fixées sur la pièce de pont, lesquelles servent d'appui aux ailes supérieures du longeron.

La rigidité transversale de la passerelle est assurée à l'aide d'un contreventement en barres plates qui s'attachent sur les pièces de pont au moyen de petites équerres.

Toutes les pièces de ce pont sont en acier, ce qui permet de les faire travailler de 10 à 12 kilogrammes par millimètre carré.

Le poids par mètre courant de cette passerelle est de 350 kilogrammes.

Deux passerelles de ce système placées l'une à côté de l'autre, comme l'indique la figure 7, servent à franchir les mêmes tranchées que les passerelles du système de Schryver, mais elles sont situées en amont du pont d'Iéna ; on y accède également par un escalier à chaque extrémité.

*Passerelle du pont de l'Alma.* — C'est en ce point que se trouve la passerelle la plus importante ; la distance que l'on avait à franchir pour traverser ce carrefour est en effet de 50 mètres. Le projet adopté par l'administration de l'Exposition a été celui présenté par M. Ch. A. Gautier, architecte qui s'occupe également à l'Exposition de la construction de pavillons étrangers.

Le moyen imaginé par M. Gautier consiste en deux arcs de 50 mètres de portée, dont la figure 11 ne représente que la moitié.



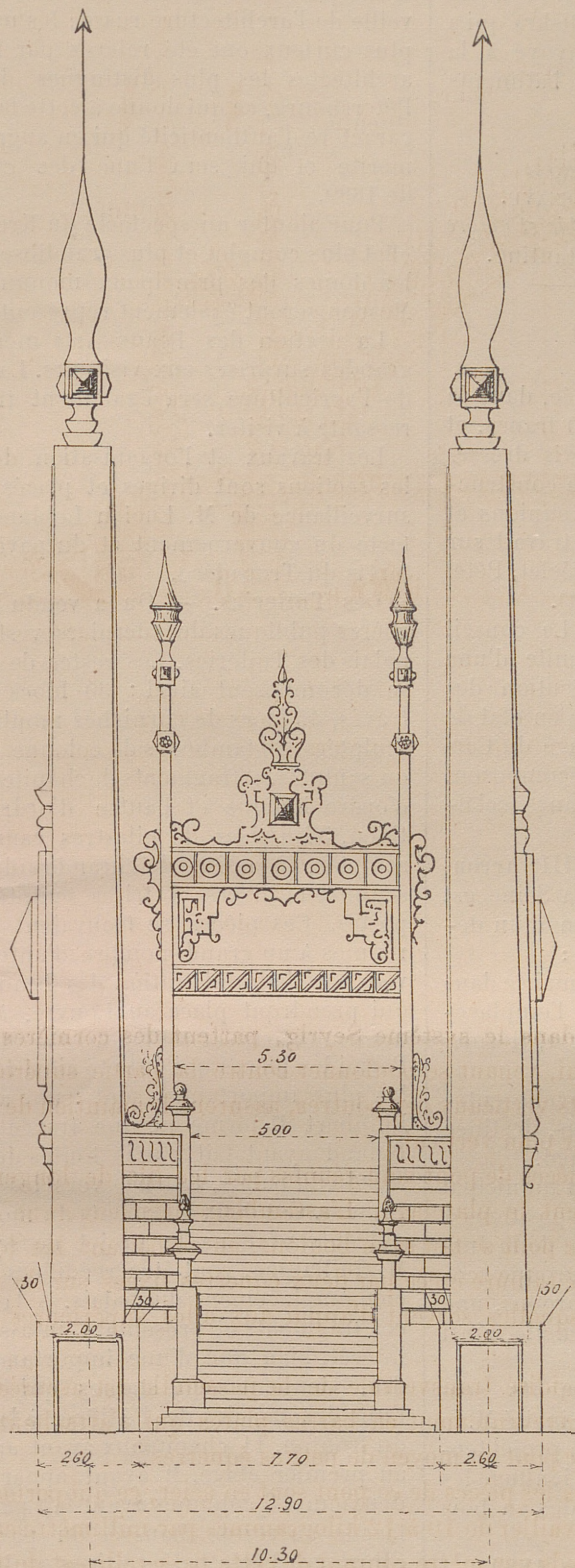


Fig. 13.

De ces deux arcs partent des tiges de suspension auxquelles est fixée la passerelle proprement dite qui se trouve à 6 mètres au-dessus du sol, et à laquelle on arrive par de larges escaliers situés aux deux extrémités.

L'exécution et le montage de cette importante construction ont été confiés à la maison Moisant, Laurent, Savy et Cie, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler plusieurs fois.

Les deux arcs ou fermes sont à treillis; ils sont solidement ancrés dans le sol par de robustes boulons qui traversent la maçonnerie des fondations. De plus, pour rendre bien solidaires ces deux fermes qui sont écartées de 6 mètres, on les a réunies par des entretoises et par un double contreventement.

La hauteur au sommet des arcs est de 25 mètres au-dessus du sol, hauteur prise au-dessous de l'arc.

La partie décorative de cette construction (fig. 12 et 13) consiste en écussons, en hampes munies de flammes aux couleurs variées qui recouvrent presque complètement toute la partie métallique des arcs.

A chaque extrémité de la passerelle, un escalier droit de 5 mètres de largeur conduit à un palier compris entre quatre grands mâts pavoisés et formant l'entrée de la passerelle.

Le poids total de cette construction est de 85,000 kilogrammes.

B. ARCHAMBAULT,  
*Ingénieur des Arts et Manufactures.*

## CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante dont les personnes qui suivent avec intérêt le développement des écoles professionnelles comprendront l'importance. Nous craignons malheureusement que devant l'encombrement très réel de l'Exposition, cette réclamation ne porte aucun fruit.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

L'École professionnelle municipale de la ville de Troyes, qui comprend des cours de Charpente, Coupe de pierre, Menuiserie, Mécanique, avait adressé une demande il y a deux ans pour prendre part à l'Exposition universelle; et les élèves s'étaient mis à l'œuvre avec courage (nos élèves sont tous des ouvriers et les cours ont lieu de 8 à 10 heures du soir). On vient de recevoir la réponse, il n'y a pas de place, seul le cours de mécanique peut exposer. On lui donne une table de 2<sup>m</sup>50 de long, mais les charpentiers, les tailleurs de pierre, les mécaniciens n'exposeront pas, et cependant pour eux il faut simplement une table de 2<sup>m</sup>00 × 2<sup>m</sup>00 isolée, mais paraît-il, l'Exposition est trop petite. L'enseignement technique des ouvriers du bâtiment n'intéresse pas beaucoup, je crois, ni les chefs de bureau de l'enseignement du ministère de l'industrie, ni les membres du comité de réception, cependant les écoles professionnelles pour le bâtiment ne sont pas si nombreuses en province, pour que l'on ne puisse trouver la place nécessaire à l'exposition de leurs travaux, surtout quand il s'agit d'une table de 2<sup>m</sup>00 × 2<sup>m</sup>00. Les bureaux de l'enseignement au ministère ont une singulière façon d'encourager ledit enseignement.

Veuillez agréer, etc.

X. Abonné.

## NOMINATIONS

M. Mulle, conseiller à la cour d'appel de Paris, professeur de législation du bâtiment à l'École nationale des arts décoratifs, a été nommé en la même qualité à l'École nationale et spéciale des beaux-arts, en remplacement de M. Delacroix, décédé.

## ASSOCIATION DES DIPLOMÉS

Nous recevons la lettre suivante :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la lettre que le comité de l'association amicale des architectes diplômés par le gouvernement vient d'adresser à Monsieur le ministre du commerce et de l'industrie :



*A Monsieur le Ministre  
du Commerce et de l'Industrie.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'Association amicale des architectes diplômés par le gouvernement s'est préoccupée du placement des ouvrages d'architecture à l'Exposition universelle de 1889. Ce placement, beaucoup plus complexe que celui des ouvrages des autres sections des Beaux-Arts, exige une compétence technique. Aussi notre association a l'honneur de vous prier de vouloir bien maintenir en permanence le jury d'admission pour la section d'architecture à l'Exposition universelle, afin qu'il puisse intervenir au moment du placement des ouvrages.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le Comité,

*Le président : H. MAYEUX.*

Je vous prierai également, Monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer dans les colonnes de votre estimable journal la note suivante :

L'Association amicale des architectes diplômés par le gouvernement dans la séance annuelle d'assemblée générale a procédé au renouvellement partiel de son comité qui se trouve composé pour l'année 1889 des membres suivants :

MM. H. Mayeux, président ; G. Roussi, vice-président ; L. Davoust, secrétaire ; M. Mariaud, secrétaire trésorier archiviste ; Bonnier, Cleret, Ch. A. Gautier, G. Guicestre, G. Hénard, Cl. Josso, Julien, V. Laloux, Leidenfrost, E. Loviot, Michelin, Saladin.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités distinguées.

L. DAVOUST.

## CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES DE 1889

*Deuxième liste de souscription.*

*Membres donateurs :* L'Institut royal des architectes britanniques ; la Revue générale de l'architecture.

*Membres adhérents :* La Société libre des Beaux-Arts et des lettres ; M. Paul Wallon (S. C.) ; M. Ch. Barry (F. R. I. B. A.) ; M. W. H. White (F. R. I. B. A.) ; M. Aitchison (F. R. I. B. A. — S. C.) ; M. E. Baril (S. C.) ; M. L. Decrou ; M. Paul Gout ; M. Poupinel (S. C.) ; M. Tropey (S. C.).

## CONCOURS VILLE DE GRASSE

Un concours est ouvert pour la construction d'un nouvel hôpital à Grasse. La dépense approximative, tant pour les constructions que pour les terrassements, sera d'environ 250,000 francs. Le plan du terrain est déposé au bureau de la *Construction Moderne*, 17, rue Bonaparte.

## VILLE DE BISKRA.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que sur sept projets présentés pour la construction de l'hôtel de ville de Biskra, un

seul sous l'épigraphe « *Air et ombre* » a été accepté par le jury d'examen à Biskra qui a décidé que ce projet serait envoyé à la commission consultative des bâtiments communaux du département.

Veillez agréer, etc...

*Le maire,*

J. CARENAVE.

*P. S.* — L'auteur du projet *Air et ombre* est M. Pierlot, architecte à Constantine.

## NOUVELLES PARIS

**Salle de Fêtes.** — Est autorisée, dans la limite d'une dépense de 300,000 francs, et conformément aux plans et devis dressés par M. Vaudremer, architecte, la construction d'une salle de fêtes et de réunions et d'une annexe de la Bourse du travail sur un terrain communal sis rues Péclel, Pétel et Lecourbe (XV<sup>e</sup> arrondissement).

**La place du Carrousel.** — Le conseil municipal a autorisé dans la limite d'une dépense de 62,000 francs l'exécution des travaux ayant pour objet la mise en état de viabilité et d'éclairage de la place du Carrousel. Lesdits travaux se décomposent comme suit : viabilité 52,300 francs, éclairage 9,700 francs.

**Nouvelle mairie dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement.** — M. le préfet de la Seine est autorisé à poursuivre l'obtention d'un décret déclarant d'utilité publique :

1<sup>o</sup> La création d'une nouvelle mairie dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement, sur l'emplacement limité par les rues Ordemer, Hermel et du Mont-Cenis ;

2<sup>o</sup> L'ouverture d'une voie nouvelle entre les rues Hermel et du Mont-Cenis, destinée à isoler le nouvel édifice municipal.

**Groupe scolaire.** — Le conseil municipal a approuvé le programme des dispositions à adopter pour la construction, rue de la Jussienne et rue du Louvre, d'un groupe scolaire comprenant une école de garçons, une école de filles et une école maternelle, ainsi qu'une musée pédagogique.

**Préservation des établissements scolaires.** — Le conseil municipal a invité M. le préfet de la Seine à présenter un projet tendant à garantir par un produit ignifuge les bâtiments et le matériel des écoles en bois de la ville de Paris.

**La Russie à l'Exposition de 1889.** — L'Exposition russe se divise en trois sections, section industrielle, arts libéraux et section d'agriculture.

La décoration de la section industrielle est à peu près achevée et elle est du meilleur goût.

La décoration des plafonds, qui se compose de grands médaillons représentant les armes des principales villes russes avec le nom de ces villes en caractères russes, est des plus artistiques et d'un effet saisissant. Les couleurs sont vives, parfaitement alliées, et la façon dont elles ont été combinées fait grand honneur à celui qui a été chargé de cette partie délicate de la décoration.

La façade de la section russe sera incontestablement l'une des plus originales et en même temps des plus artistiques de l'Exposition. Cette façade sera la représentation

d'une partie du Kremlin de Moscou, merveille de l'architecture russe ; les motifs les plus curieux ont été relevés par l'un des architectes les plus distingués de Saint-Pétersbourg, ce qui donne à cette façade un caractère d'authenticité qui en augmente le mérite et qui sera l'une des curiosités de 1889.

Pour ajouter au spectacle du Kremlin un effet plus complet et plus grandiose encore, les dômes des principaux monuments de Moscou seront également représentés.

La section des Beaux-Arts ménage de grandes surprises aux visiteurs. La section de l'agriculture sera également très intéressante à visiter.

Les travaux et l'organisation de toutes les sections sont dirigés et placés sous la surveillance de M. Lucien Leblanc, architecte du gouvernement et du pavillon des forêts du Trocadéro.

**Les Tuileries.** — On a vendu aux enchères publiques des derniers vestiges du palais des Tuileries. Les restes de ce palais se décomposent ainsi : 30 blocs d'architraves, 45 blocs de corniches moulurées ou sculptées, 20 tambours de colonne cannelés ou sculptés, 2 fragments de chapiteaux, l'un d'ordre ionique et l'autre d'ordre corinthien, 55 assises de pilastres cannelés ou sculptés, 42 assises de chrambranle, cadres sculptés et divers ; 4 frises sculptées, 2 impostes. Ces pièces se trouvaient jusqu'ici rétinées à un grand nombre d'autres réserves par l'administration des beaux-arts et qui prendront place au Louvre, à l'École des beaux-arts et à l'École d'architecture. Parmi les pièces qui ont été ainsi réservées, les plus importantes sont : une arcade de Philibert Delorme et une travée de Jean Buland ayant fait partie toutes deux de la façade du palais, tournée vers les Champs-Élysées. Ces deux fragments du monument, qui entrent dans le projet de square de M. Guillaume, vont être réédifiées sur l'ancien emplacement du palais. A la suite de ces fragments et présentant un assez grand intérêt, bien que d'une importance moindre, viennent sept statues qui ornaient l'une des façades de l'édifice, à la hauteur du fronton, 11 chapiteaux ayant appartenu au premier étage, 9 ayant appartenu au deuxième, 6 colonnes ayant fait partie de la façade au rez-de-chaussée du pavillon de l'Horloge, 2 très belles gaines sculptées qui ont été réservées pour les salles de la Renaissance au Louvre et diverses autres pièces. Enfin, deux cartouches de pierre sur lesquels Catherine de Médicis avait, en signe de deuil, lors de la mort de Henri II, fait sculpter plusieurs objets brisés : des plumes, des miroirs, des colliers, etc., etc.

## AVIS A NOS ABONNÉS

**A leur expiration, les abonnements sont continués, sauf avis contraire. Pour le paiement, il sera présenté une traite sans frais le 15 du mois qui suivra le réabonnement.**

*Le Gérant : P. PLANAT.*

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ. RUE CASSETTE, 17



**VENTES ET ADJUDICATIONS**

**ADJ** ON en la ch. des not. de Paris, le 30 avril, 1889. **Maison**, rue de Cléry, 8. C. 200 m. Rev. br. 27.000 fr. M. à p. 300 000 fr. S'ad. à M<sup>e</sup> Fontana not. r. Royale, 10, dép. de l'ench.

**ADJ** ON en la ch. des not., le 16 avril 1889, à midi **Maison** à Paris, 14<sup>e</sup> arr. r. Jolivet, 5. Rev. 3.620 f. Mise à prix 30.000 fr. M<sup>e</sup> Latapie de Gerval not., rue Beuret, 30.

**VILLE DE PARIS**

**ADJ** ON même s. 1 ench. en la ch. des notaires de Paris, le mardi 30 avril 1889, de :

**8 TERRAINS RUE DU CHAUME (IV<sup>e</sup> arr.)**  
**1<sup>er</sup> Lot.** Cont: 333<sup>m</sup> 90. M. à p. (500 f. le<sup>m</sup>) 176,950 f.  
**2<sup>e</sup> Lot.** Cont: 338<sup>m</sup> 24. M. à p. (400 f. le<sup>m</sup>) 133,000 f.  
**3<sup>e</sup> Lot.** Cont: 332<sup>m</sup> 14. M. à p. (400 f. le<sup>m</sup>) 132,296 f.  
**4<sup>e</sup> Lot.** Cont: 242<sup>m</sup> 36. M. à p. (500 f. le<sup>m</sup>) 121,180 f.  
**5<sup>e</sup> Lot.** Cont: 285<sup>m</sup> 43. M. à p. (500 f. le<sup>m</sup>) 142,745 f.  
**6<sup>e</sup> Lot.** Cont: 462<sup>m</sup> 93. M. à p. (400 f. le<sup>m</sup>) 185,172 f.  
**7<sup>e</sup> Lot.** Cont: 457<sup>m</sup> 92. M. à p. (400 f. le<sup>m</sup>) 183,168 f.  
**8<sup>e</sup> Lot.** Cont: 287<sup>m</sup> 46. M. à p. (500 f. le<sup>m</sup>) 143,730 f.  
 S'ad à M<sup>e</sup> Mahot-Delaquerantonnais, 14, r. des Pyramides, et Delorme, r. Auber, 11, dép. de l'ench.

**ADJ** ON ch. des not. de Paris, le 16 avril 89. **Maison** à Malakoff, route de Châtillon, 64, avec cour et jardin. C. 850 m. Rev. 4.120 fr. M. à pr. 20.000 fr. M<sup>e</sup> Latapie de Gerval, not. à Paris, r. Beuret, 30, dép. de l'ench.

**HOTEL** à PARIS, r. de Marignan, 6. Cont, 395 m. Mise à prix : 350.000 fr. **ADJ** ON s. 1 ench. ch. des not. de Paris, le 30 avril 1889 S'adres. à M<sup>e</sup> Lanquest, not., 92, boulevard. Haussmann.

**TERRAIN AVENUE TRUDAINE** et r. Turgot, à Paris. **ADJ** s. 1 ench. ch. des not. de Paris, 30 avril 89. 1<sup>er</sup> lot, cont. 638 m. M. à pr. 92.000 fr. 2<sup>e</sup> lot, cont. 579 m. M. à pr. 87.000 fr.; 3<sup>e</sup> lot, cont. 510 m. M. à pr. 92.000 fr.; 4<sup>e</sup> lot, cont. 398 m. M. à pr. 162 000 fr.; 5<sup>e</sup> lot, cont. 339 m. M. à pr. 78.000 fr. S'ad. aux not. M<sup>s</sup> Le Villain, 9, rue Boissy-d'Anglas, et Legay, r. St-Lazare, 82, dép. l'ench.

**Maison à VOSGES** C. 1.033 m. env. Rev. PARIS, 3, pl. des 26.100 fr. M. à pr. 260.000 fr. A adj. s. 1 ench. ch. des not. de Paris, le 30 avril 89. S'ad. à M<sup>e</sup> Aron, not. 58, bly. Sébastopol.

**MAISON** r. Frémicourt, 39. Rev. br. 3.625 fr. Cr. fonc. 22.000 f. M. à pr. 40.000 f. A adj. s. 1 ench. ch. des not. le 30 avril 1889. S'ad. à M. Guibout, arch. r. du Commerce, 32 ou à M<sup>e</sup> Poletnich, not. 116, faubourg Saint-Honoré.

**ADJ** ON ch. des not. le 30 avril 1889, **Propriété** et grand terrain à bâtir, 80, r. de la Villette. M. à pr. 25.000 fr. Jouis. 1<sup>er</sup> juillet 1889. S'ad. à M<sup>e</sup> Husenot-Deseange, not. 393, r. des Pyrénées, dép. de l'ench.

**ADJ** ON en la ch. des not. le 16 avril 1889, à midi. Grand terrain à bâtir, av. const. r. Labat, 37 et 39 (18<sup>e</sup> arr.). C. 1.078 m. 31 d. M. à pr. 60.000 fr. S'ad. à M. Cavelier, r. St-Lazare, 53 bis, et à M<sup>e</sup> Olanier, not. boulevard. des Italiens, 27.

**FABRIQUES DE TIMBRES EN CAOUTCHOUC**  
 GRAVURES EN TOUS GENRES, IMPRESSIONS

**A. SANGLIER**  
 MÉDAILLES D'ARGENT  
 3, Rue de la Bourse, Paris  
 Envoi franco du catalogue.

**MARBRES EN GROS**  
**CHEMINÉES**  
 ANCIENNE M<sup>me</sup> HURET & C<sup>o</sup> DENOYEZ & A. MAYBON  
**A. MAYBON**  
 46 et 48, Rue St Sabin, PARIS.  
 GRANDS MAGASINS D'EXPOSITION

**MARBRERIE SCULPTURE**  
 E. DAMUZEUX, 123, rue des Dames. — PARIS.

**BILLARDS ET BILLARDS-TABLES**  
 E. GUÉRET, 53, r. de Lancry, Paris.

**VITRAUX D'ART**  
 pour Églises, Châteaux, Villas, Appartements, Meubles  
**G. PIVAIN 109, boulevard. Voltaire**  
**PARIS**  
 PEINTURE ET GRAVURE SUR VERRE  
 Envoi franco du catalogue sur demande

**Méd. d'or, Ex. Universelle de 1878**  
**CARRELAGES MOSAIQUES**  
 EN GRÈS CRRAM<sup>e</sup> DE LA VALLEE DE BRAY  
**BOULENGER AINÉ**  
 ACHILLE BOULENGER, Succ<sup>r</sup> AUNEUIL (Oise)

**FAÏENCES ARCHITECTURALES**  
 DÉCORATIVES ET INALTÉRABLES  
 Exécution sur commande et d'après modèle.  
**SERGEANT, Fabricant**  
 106, avenue d'Orléans, Paris.

**MIROITERIE. VITRERIE**  
**P. KAEPPELIN, Succ<sup>r</sup> DE CH. BUQUET**  
 15, rue de Buci, 15. — Paris  
 Grand Dépôt des Glaces des Manufactures Françaises

Glaces en tous genres. — Cadres de tous styles. — Ornementation — Gravure. — Dorure. — Vitraux. — Verres de toutes espèces. — Verres gravés et décorés.

Entreprise à forfait de grands travaux de **Miroiterie** et de **Vitrerie** pour Bâtiments, Magasins, Châteaux, Villas.

**E. ET P. SÉE**  
 LILLE  
 NOUVELLES LAMPES  
 à gaz double  
 récupérations



65 0/0 D'ECONOMIE  
 2.000 APPLICATIONS  
 Chauffage, Ventilation  
 Étuves, Séchoirs  
 Dessiccation, etc., etc.

**CARRELAGES & PAVAGES. — A. DEFRANCE & Cie**  
 4 MÉDAILLES D'OR  
 1 DIPLOME D'HONNEUR  
 DEPUIS 1854  
**A Pont-Ste-Maxence (Oise).**  
 Demander album et prospectus.

**BADIGEON INALTÉRABLE**  
 OBTENU AVEC LES  
**COULEURS CHEVAILLIER** BREVETÉ S. G. D. G.  
 54, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS, 54  
 RÉSISTE A TOUTES LES INTEMPÉRIES ET LAVAGES  
 EST D'UN PRIX PEU SUPÉRIEUR AU BADIGEON A LA CHAUX ORDINAIRE  
 ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS

BEAUTÉ SOLIDITÉ

**DESSINS ET VÉRIFICATIONS**  
**Rigoni, 11, rue Lacharrière, Paris**

NI FROID NI AIR BOURRELETS JACCOUX  
 CALFEUTRAGE INV. 35, rue de l'Echiquier.

**C<sup>ie</sup> DU TAPIS-CORTICINE**  
 LINOLEUM PERFECTIONNÉ  
 Corticine Silencieuse. Carpettes Escaliers  
 52, Rue Etienne-Marcel, 52. Paris.

**MANUFACTURES de CARRELAGES MOSAIQUES**  
**V<sup>e</sup> Raynaud et C<sup>ie</sup>**  
 Usines { NARBONNE (Aude).  
 à vapeur { ALGER faubourg Bab-el-Oued.  
 Carreaux riches et ordinaires, noirs et en couleurs. Imitations céramiques, carreaux pour décoration intérieure et extérieure. Envoi d'Album sur demande  
 PRODUCTION ANNUELLE: 50.000 MÈTRES  
 SIÈGE SOCIAL: NARBONNE  
 Spécialité de carrelages pour trottoirs, cours, écuries, etc.

**E. BÉROUX**  
 77bis, rue Legendre  
**PARIS**  
**COMBUSTIBLE SPÉCIAL**  
 POUR  
 POÈLES MOBILES  
 DE TOUS SYSTÈMES.  
 6. Années de Succès.

**MOSAÏQUE CLOISONNÉE**  
 De M<sup>r</sup> Heaton. 46, Berners St Londres  
 INVENTION TRÈS-IMPORTANTE  
**VOIR**  
 Echantillon déposé dans les bureaux  
 de la **CONSTRUCTION MODERNE**  
 17, rue Bonaparte, Paris.



Peinture exécutée en Mosaïque Cloisonnée d'après l'original.  
 Boudoir de la marquise de Serigny. S. K. Museum.

Union Internationale du Commerce et de l'Industrie  
 CABINET DE M. **BARRAUD**  
 Ancien Professeur de Mathématiques de l'Université  
 (FONDÉ EN 1882)  
**H. JACQUELIN, BARRAUD & C<sup>ie</sup>**  
 INGÉNIEURS CIVILS  
 Obtention, Exploitation et Vente de  
**BREVETS D'INVENTION**  
 Marques de Fabrique, Dessins, Modèles Industriels  
**PRIX EXCEPTIONNELS**  
**REPRÉSENTATION AUX EXPOSITIONS**  
 Installation et Vente d'Etablissements Industriels  
 ASSOCIATIONS, COMMANDITES, SOCIÉTÉS par ACTIONS  
 30, Boulevard St-Michel, PARIS



LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

DUJARDIN et C<sup>o</sup>, Editeurs

PARIS. — 17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS

# ENCYCLOPÉDIE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION

Publiée sous la direction de M. P. PLANAT

Six forts volumes grand in-8<sup>o</sup>

Comprenant 600 planches hors texte et 4,000 dessins

Prix de l'ouvrage complet 300 fr.



Vol. 1. — Architecture religieuse. — Vue de la Cathédrale de Burgos.

Un tel ouvrage est en quelque sorte le livre par excellence qui devra figurer dans toute bibliothèque d'architecte. A lui seul il résume et condense un vaste ensemble de connaissances artistiques, techniques, historiques et juridiques, disséminées d'habitude dans de nombreuses publications, ou qui même n'ont jamais été mises sous les yeux du public.

Pour approcher autant que possible de la perfection dans une aussi vaste conception, nous nous sommes adressés à de nombreux collaborateurs, et nous avons demandé à chacun d'eux les études que nous désignaient ses recherches et ses travaux antérieurs.

Toutes les branches de l'architecture et de la construction sont représentées par des hommes d'une compétence indiscutable. On remarquera que pour les études de l'art dans les pays étrangers nous nous sommes adressés à des nationaux qui ont sous les yeux le thème même de leurs articles.

Quant à la forme adoptée pour présenter au lecteur ces multiples études, la voici résumée en deux mots : beaucoup de documents, sous forme très concise, d'un maniement commode et expéditif, accompagnés de très nombreux dessins, puisque le dessin est le document parlant par excellence et dispense de longues et inutiles descriptions.

La publication par fascicules permet à l'architecte de lire une livraison en attendant l'apparition de la suivante. Nous disons *lire*, car il ne s'agit pas ici d'un dictionnaire sec et aride, mais d'une Encyclopédie, où chaque article forme une étude d'ensemble, un chapitre complet.

AVIS. — Pour l'étranger, frais de port et de douane en plus (13 0/0 environ).



# NOUVEAU SYSTÈME

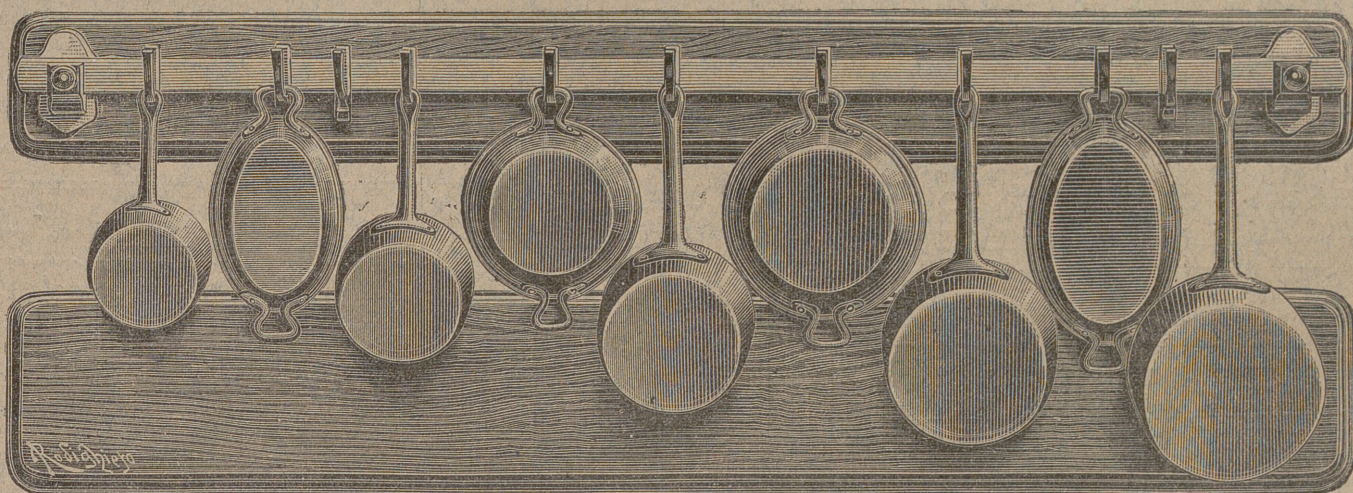
## POUR SUSPENDRE LES USTENSILES DE CUISINES

Ce nouveau système d'une grande simplicité, qui se compose d'une *Tringle* fixée sur des *Supports* et sur laquelle coulisent des *Crochets* mobiles que l'on peut distancer à volonté et suivant les besoins, offre l'avantage de supprimer l'emploi des clous, lesquels, indépendamment de la difficulté plus ou moins grande qu'ils présentent, en général, pour les poser solidement et proprement, et de l'incommodité qu'ils offrent toutes les fois que l'on désire modifier l'emplacement des ustensiles, ont encore le désavantage de laisser des traces de dégradations assez difficiles à faire disparaître.

Avec ce nouveau mode d'installation on peut augmenter le nombre des objets à suspendre sans aucun inconvénient.

Cet article se recommande tout spécialement pour l'installation des cuisines par la solidité, la commodité et l'aspect décoratif qu'il présente. La pose et l'entretien ne sont d'aucune difficulté.

### SPÉCIMEN D'UNE INSTALLATION



Envoi du tarif sur demande.

TÉLÉPHONE

Ce système s'applique également avec avantages pour les *Porte-Manteaux*, *Vitrines*, *Étalages*, *Galeries de tableaux*, *Expositions*, etc., et en général, pour tous les objets susceptibles de se suspendre.

**MICHEL & DUHAMEL, 42, rue Servan,** (Près la rue du Chemin-Vert) **PARIS.**

# PAPETERIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

Paris. — DUJARDIN et C<sup>ie</sup>. — 17, rue Bonaparte.

Papier Calque N° 24

Ce papier parcheminé, très résistant, d'une transparence parfaite, n'est enduit d'aucune substance grasse; Il ne peut donc jamais jaunir ni s'altérer.

## NOUVEAU CALQUE

VÉGÉTAL NATUREL

Sans préparation

Ne jaunissant jamais

Ne devenant pas cassant

Rouleau de 1 m. 10 sur 20 m.

PRIX : 4 FR. 50

Nous envoyons nos échantillons de papiers à dessins et notre prix courant sur toute demande affranchie.



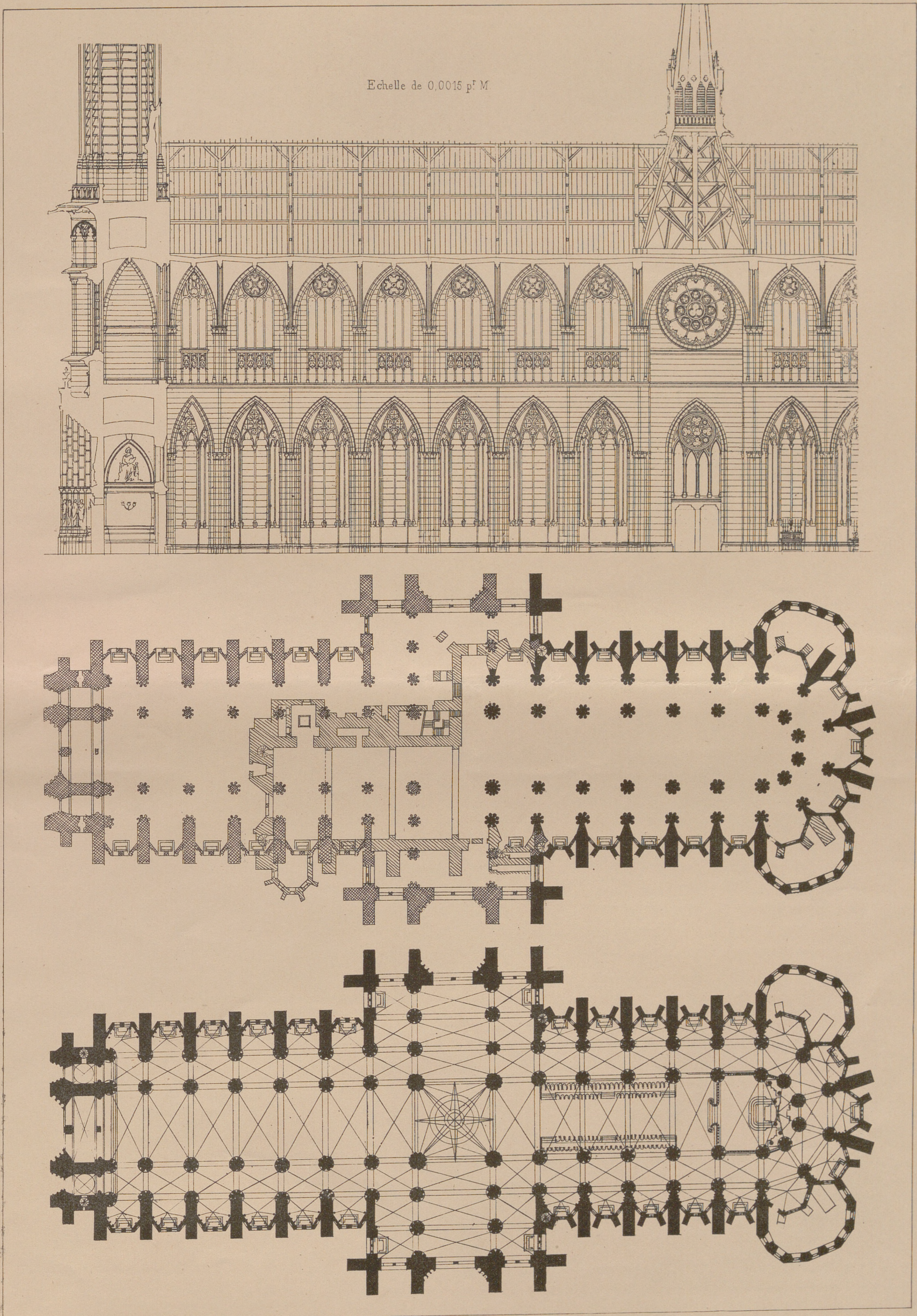


LA MÉTROPOLE DE TOULOUSE - ARCH. M. GAZAGNE



Faint, mirrored text bleed-through from the reverse side of the page, appearing as ghostly impressions of a document.





LA MÉTROPOLE DE TOULOUSE - ARCH. M. GAZAGNE



BA. GEORGE R. JOHNSON. WOLFFRINE



# PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 24 au 30 mars 1889.

| SUCRES                          |               | BLANCS N° 3     |               | ROUX, BASE 88°  |        | ROUX ACQUITTÉS              |  | STOCK                              |  | RAFFINÉS                       |  |                                |  |
|---------------------------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|--------|-----------------------------|--|------------------------------------|--|--------------------------------|--|--------------------------------|--|
| 1889                            |               | les 100 k. nets |               | les 100 k. nets |        | BASE 88°<br>les 100 k. nets |  | DES SUCRES<br>INDIGÈNES<br>A PARIS |  | BONNE SORTE<br>les 100 k. nets |  | BELLE SORTE<br>les 100 k. nets |  |
| Lundi... 25 mars                | 43 75 à ..    | 41 75 à 42 ..   | 94 .. à ..    | 110.682         | 112 50 | 113 50                      |  |                                    |  |                                |  |                                |  |
| Mardi... 26                     | 46 .. à 46 .. | 42 25 à ..      | 94 50 à ..    | 110.340         | 113 »  | 114 »                       |  |                                    |  |                                |  |                                |  |
| Mercredi 27                     | 46 .. à ..    | 42 25 à ..      | 94 50 à ..    | 110.247         | 113 »  | 114 »                       |  |                                    |  |                                |  |                                |  |
| Jeudi... 28                     | 46 .. à ..    | 42 25 à ..      | 94 50 à ..    | 110.247         | 114 »  | 115 »                       |  |                                    |  |                                |  |                                |  |
| Vendredi 29                     | 47 25 à 47 50 | 43 25 à 43 50   | 95 50 à 95 75 | 110.263         | 114 »  | 115 »                       |  |                                    |  |                                |  |                                |  |
| Samedi.. 30                     | 47 .. à ..    | 43 50 à 43 75   | 93 75 à ..    | 110.188         | 115 »  | 116 »                       |  |                                    |  |                                |  |                                |  |
| Cote moyenne de la semaine..... | 46 354        | 42 604          | 92 842        |                 |        |                             |  |                                    |  |                                |  |                                |  |

| HUILES                               |       | COLZA D'EUROPE  |       | LIN BRUTE       |     | ARRIVAGES       |  |  |
|--------------------------------------|-------|-----------------|-------|-----------------|-----|-----------------|--|--|
| (les 100 kilogrammes hors barrière.) |       | BRUTE TOUS FUTS |       | TOUS FUTS       |     | COLZA D'EUROPE  |  |  |
| 1889                                 |       | les 100 k.      |       | les 100 k.      |     | COLZA DES INDES |  |  |
|                                      |       | ÉPURÉ EN TONN.  |       | les 100 kilogr. |     | LIN             |  |  |
|                                      |       | les 100 k.      |       |                 |     | quintaux        |  |  |
| Lundi... 25 mars                     | 82 .. | 92 ..           | 54 50 | 1.800           | 650 | 900             |  |  |
| Mardi... 26                          | 82 .. | 92 ..           | 54 50 | 900             | 400 | 2.700           |  |  |
| Mercredi 27                          | 81 .. | 91 ..           | 54 50 | 700             | 450 | 350             |  |  |
| Jeudi... 28                          | 81 .. | 91 ..           | 55 50 | ..              | ..  | 600             |  |  |
| Vendredi 29                          | 78 .. | 88 ..           | 54 50 | 1.700           | ..  | 600             |  |  |
| Samedi.. 30                          | 78 25 | 88 75           | 55 .. | 1.600           | 400 | 350             |  |  |

| ESPRITS FINS, 1 <sup>re</sup> qualité, 90° non logé, entrep. Paris 1889 |            | COTE OFFICIELLE |  | STOCK DE PARIS |  |
|---|------------|-----------------|--|----------------|--|
|   |            | l'hectolitre    |  | pipes          |  |
| Lundi... 25 mars  | 40 75 à .. | 7.975           |  |                |  |
| Mardi... 26   | 40 75 ..   | 7.975           |  |                |  |
| Mercredi 27   | 40 75 ..   | 7.900           |  |                |  |
| Jeudi... 28 mars  | 40 75 à .. | 7.900           |  |                |  |
| Vendredi 29   | 41 25 ..   | 7.900           |  |                |  |
| Samedi.. 30   | 41 ..      | 7.950           |  |                |  |

Cote moyenne de la semaine : 40 875 l'hectolitre.  
Le stock de Paris est calculé en pipes de 6 h. 20, soit 153 h. par 25 pipes ou unité de livraison sur le marché de Paris.

| STATISTIQUE MUNICIPALE                    |       | 12°  |  | 11° |  |
|---|-------|------|--|-----|--|
| 12 <sup>e</sup> semaine.                  |       |      |  |     |  |
| Décès.....                                | 1160  | 1100 |  |     |  |
| Fièvre typhoïde.....                      | 9     | 10   |  |     |  |
| Variole 6, Rougeole 46, Diphtérie.....    | 45    | 40   |  |     |  |
| Diarrhée infantile.....                   | 38    | 34   |  |     |  |
| Faiblesse congénitale.....                | 24    | 24   |  |     |  |
| Maladies inflammatoires.....              | 233   | 20   |  |     |  |
| Phtisie pulmonaire.....                   | 216   | 204  |  |     |  |
| Tuberculose.....                          | 16    | 82   |  |     |  |
| Méningite.....                            | 42    | 25   |  |     |  |
| Apoplexie, paralysie, ramollissement....  | 78    | 74   |  |     |  |
| Maladies du cœur.....                     | 60    | 48   |  |     |  |
| Cancer.....                               | 64    | 50   |  |     |  |
| Débilité sénile.....                      | 28    | 32   |  |     |  |
| Suicide 17, autres morts violentes 9..... | 26    | 24   |  |     |  |
| Mariages.....                             | 323   | 295  |  |     |  |
| Naissances.....                           | 1.284 | 650  |  |     |  |
| garçons.....                              | 634   | 645  |  |     |  |
| filles.....                               | 650   | 645  |  |     |  |
| légitimes.....                            | 910   | 884  |  |     |  |
| illégitimes.....                          | 374   | 336  |  |     |  |
| enfants reconnus immédiatement.....       | 68    | 68   |  |     |  |

On a déclaré la mise en nourrice de 257 enfants, dont 16 seront placés à Paris; 149 seront élevés au sein et 238 recevront une autre alimentation. — 77 morts-nés.

rie, 13, rue Poliveau. — A. et G. Villasse, maçonnerie, 13, boulevard d'Italie. — Gorbrière, à Asnières, entreprise de menuiserie, 23, rue Bapst. — Balagnac et Co, peinture et carrosserie, 120, rue Chevallier, à Levallois-Perret.

**MODIFICATIONS**

Caisse centrale populaire, Banque du travail et de l'épargne, 119, rue Montmartre. — Compagnie française de matériel de chemin de fer, 57, rue Nationale, à Ivry. — L'Ouest, compagnie d'assurances, 3, rue Dalayrac. — Compagnie de construction d'exploitation des chemins de fer de l'Etat Serbe, 5, rue du Conservatoire.

Compagnie des Chemins de fer des Etats-Unis de Venezuela, 15, place Vendôme.

Banque Russe et Française, rue Auber, 4.

**DISSOLUTIONS**

La Métropole, assurances sur la vie, 9, rue d'Antin. — Arlabosse et Co, commerce d'application d'émaillerie, rue Labois-Rouillon, 20. — Guy et Gerbal, fabrique de briques, 3, avenue de Bicêtre. — Albert Franck et Co, opérations de bourse, rue Saint-Marc, 30.

Allain et Co, entrepreneurs de couverture et plomberie, 188, boulevard Voltaire. — Feret et Pottier, serrure de sûreté, 34, rue des Archives. — Leduc, Heintz et Ozanne, négociations en fonds publics, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires. — Nyssen et Daumont, opérations de bourse, 17, rue Montaigne. — Dubaud, Jean Caurot et Co, entrepreneurs de maçonnerie, 15, rue Duplex.

Compagnie Générale de Métallurgie pour la fusion des métaux par l'oxyde de carbone, 20, rue Labryère.

Houet et Frechabot, couverture et plomberie, rue Pixecourc, 36.

## LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

**MAISONS**

Paris. — Rue Labat, 68 (300 m.) Acq., M. Mangin, rue Marcadet, 118 (50,000). — Rue Nollet, 36. — Acq., M. Aubrun, place Clichy, 5 (430,000). — Avenue Henri-Martin, 38 (hôtel et terrain, 2,172 m.). — Acq., M. Poidatz, rue Creveaux, 9 (500,000). — Rue Ordener, 161 (75 m. 42). — Acq., M. Lorang, avenue La Bourdonnaye, 47 (43,700). — Boulevard Bessières, 29 bis (72 m.). — Acq., M. Drappier, rue Ravignan, 8 bis (5,500). — Boulevard Bessières, 31 bis (65 m.). — Acq., M. Ilaudé, boulevard Bessières, 29 bis (12,500). — Avenue du Bois-de-Boulogne, 33 (4,412 m. 80). — Acq., M. Terry, rue François 1<sup>er</sup>, 14 et 16 (4,400). — Rue des Orteaux, 52 (498 m.). — Acq., M. Laporte, rue des Orteaux, 54 (25,000). — Rue Damrémont, 400 (399 m.). — Acq., M. Laplanche, rue Damrémont, 100 (88,000). — Rue Gros, 15 (395 m.). — Acq., M. Duperdussin, rue de la Fontaine, 74 (41,000). — Rue Damrémont, 89 (terrains et constructions, 433 m. 80). — Acq., M. Tridoux, rue Ordener, 161 (13,000). — Rue Javel, 6 (400 m.). — Acq., M. Jomot, quai de Javel, 24 (13,400).

Paris. — Rue Copernic, 4 (176 m.). — Acq., M. Hainchein, avenue Kléber, 48 (44,200). — Rue Duhesme, 8 (présumé 200 m.). — Acq., M. Laroche, rue Duhesme, 14 (10,000). — Boulevard Montmorency, 21. — Acq., M. de Bernard, boulevard Montmorency, 9 (1,500). — Rue Manin (779 m.). — Acq., M. Boivin, rue de Lorraine, 16 (42,869.75). — Passage Fougat, 12 (présumé 267 m.). — Acq., M. Regnier, rue Cambonne, 410 (12,028). — Rue des Fourneaux, 205 (2,500 m.). — Acq., M. Saint-Ouen, rue de Vouillé, 72 (25,000).

Montrouge. — Route de Châtillon, 35 (propriété de 700 m.). — Acq., M. Lefebvre, rue Chauvelot, à Malakoff (70,000).

Propriété au Perreux, rue Traversière, 5 (3 lots), acq., le Crédit Foncier de France, rue des Capucines, 19 et autres (13,800 fr.). — Propriété et terrain à Rosny-sous-Bois, rue d'Avron, angle rue Rochebrune, acq., M<sup>lle</sup> Landry, avenue d'Italie, 121 (40,000 fr.). — Pièce de terre, à Colombes, etc., 24 lots, acq., M. Neech, boulevard des Capucines, 39, etc. (43,260 fr.). — Terrain, 3,147 m., à Billancourt, rue du Point-du-Jour, 80, acq., M. Loussel, rue de la Pompe, 86 (12,000 fr.). — Propriété, 11 hect. 73 a., à Chatenay, rue d'Antony, 12, acq., la Société de Patronage des jeunes filles détenues, libérées et abandonnées du département de la Seine, rue de Vaugirard, 71 (175,000 fr.). — Maison à Bagnole, rue de Montreuil, 6, acq., M. Kiesgen, rue Le Châtelier, 4 (10,000 fr.). — Jardin, impasse du Progrès, 15, acq., M. Gé, 100 m. impasse du Progrès, 14 (3,200 fr.). — Propriété, 792 m. au Parc-Saint-Maur, 16, square des Marronniers, acq.,

M. Giraldon, rue de Belleville, 58 (22,000 fr.). — Hôtel, rue d'Offemont, 6, acq., M. Devot, rue de Rivoli, 194 (94,600 fr.). — Maison, avenue Kléber, 71, acq., M. Guillet, rue des Sablons, 89 (215,000 fr.). — Maison, rue Louis-Blanc, 69, acq., M. Maréchal, rue Lafayette, 194 (90,050 fr.). — Maison, rue Lambert, 18, acq., M. Bouché, boulevard Barbès, 46 (26,500 fr.). — Maison, à Montrouge-sous-Bois, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, 116, acq., M. Rozès, à Montrouge-sous-Bois, rue Etienne-Marcel, 6 (12,050 fr.). — Maison, au Pré-Saint-Gervais, Grande-Avenue, 24, acq., M. Pouget, au Pré-Saint-Gervais, 32, Grande-Avenue (10,050 fr.). — Deux maisons, rue Beaurepaire, 8 et 10, acq., M. Guérin, rue Beaurepaire, 11 (454,000 fr.). — Terrain, 585 m. 75 c., à Saint-maur-les-Fossés, rue Diderot, acq., M. Lefebvre, à Saint-maur-les-Fossés (2,800 fr.). — Portion de terrain (317 m. 26 déc. c.), avenue de Malakoff, 15, acq., M. Falco, rue Taitbout, 63 (80,901 fr. 30). — Propriété à Fontenay-sous-Bois, avenue Marigny, 1, et terrain, 2 a. 14., à Ivry-sur-Seine, lieudit la Justice, acq., M. Fauconnet, à Fontenay-sous-Bois, avenue Marigny (89,000 fr.). — Terrain, 675 m., à Montrouge, avenue de l'Orange, 14 ancien, acq., la Commune de Montrouge (10,125). — Remobilisation de 3 actions de la Banque de France, acq., M. Bramtot, à Madrid (Espagne), calle Madera Baja, 3.

**TERRAINS**

Nogent-sur-Marne. — Rue le Beauté, 8 (propriété de 2,210 m.). — Acq., M. Degroote, à Nogent-sur-Marne (41,500).

Vincennes. — Rue du Bois, 7 (pavillon de 392 m.). — Acq., M. Signau, rue des Bourdonnais, 39, à Paris (28,500).

Ivry-sur-Seine. — Rue de Paris, 36 (maison de 150 m.). — Acq., M. Cretté, rue de Paris, 59, à Ivry (26,000).

Pantin. — Route des Petits-Ponts (terrain de 1,150 m. 12). — Acq., M. Humbert, rue de Flandre, 127 (35,200).

Saint-Ouen. — Avenue des Batignolles, 75 (maison de 292 m.). — Acq., M. Petit, avenue des Batignolles, 77 (Saint-Ouen) (42,000).

Billancourt. — Rue Hennerich, 8 (hôtel de 250 m.). — Acq., M. Dubosson, boulevard Richard-Lenoir, 53, à Paris (15,000).

Neuilly. — Rue de Chézy, 32 bis (maison de 190 m. 68). — Acq., M. Aldegani, rue Montmartre, 151 (18,500).

Puteaux. — Rue de Paris, 20 (terrain de 4,295 m.). — Acq., M. Charpentier, avenue de la Défense-de-Paris, 9 (65,000).

Bois-de-Colombes. — Rue de la Procession, 24 (maison de 634 m.). Acq., M. de Saint-Genois de Grandbreucq, rue de la Pépinière, 9, à Paris (13,800).

## AVIS

Le 28 avril courant aura lieu, dans la salle des Fêtes du Grand Orient de France, 16, rue Cadet, un des plus beaux concerts de l'année 1889! — Les artistes les plus éminents de la capitale ont spontanément et gratuitement accordé le concours de leurs merveilleux talents à une œuvre de bienfaisance des plus intéressantes. Cette fête, organisée par les soins des membres du Temple des Amis de l'Honneur français, laissera un souvenir bon et ineffaçable dans la mémoire de ceux qui auront accepté, en échange de leur obole, l'audition des œuvres de nos meilleurs maîtres interprétés par des artistes hors ligne.

Parmi ceux qui se feront entendre nous citerons notamment : Mme Marie Sasse, Mme Carlotta Patti, Mme Céline Montaland, Mme de Grandsagne, Mlle Duranton, M. M. Prudhon, M. Fournets, M. Tafanel, M. Charles de Beriot, M. de Munk, etc., etc.

Le programme de ce splendide concert sera prochainement encarté dans le Moniteur Général avec des billets de faveur; tout porteur de ces billets n'aura à payer au contrôle que :

- 10 francs pour les places réservées;
- 5 — pour les premières et le parquet;
- 2 — pour les galeries.

Nous invitons tous les lecteurs du Moniteur général amateurs de bonne musique à réserver à cette fête, quelques heures de leur après-midi du 28 courant. — Ils n'auront pas à le regretter. — Prochainement nous indiquerons où on pourra se procurer des billets.



**ADJUDICATIONS NOUVELLES**

**DÉPARTEMENT DE LA SEINE**

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre

31. — samedi 6 avril 1889. — Adjudication en sept lots des travaux de : 1° Terrasse et Maçonnerie ; 2° Charpente ; 3° Couverture et Plomberie ; 4° Menuiserie ; 5° Parquetage ; 6° Serrurerie ; 7° Peinture, Vitrerie et Tenture à exécuter pour la construction d'une école de garçons et d'une école maternelle avec classes enfantines rue Pajol, rue Philippe-de-Girard et rue du Département (XVII<sup>e</sup> Arrondissement). Travaux classés dans la 2<sup>e</sup> catégorie (Grands Travaux d'Architecture).

32. — Lundi 8 avril 1889. — Travaux neufs à exécuter en 1889 sur divers chemins de grande communication de la Seine. Adjudication à Paris, au Palais du Tribunal de Commerce, le lundi 8 avril 1889, à 1 heure.

33. — Le Samedi 20 avril 1889. — Adjudication en cinq lots de travaux de : 1° terrasse et maçonnerie ; 2° charpente ; 3° menuiserie ; 4° parquetage ; 5° serrurerie, à exécuter pour la construction d'une école de garçons, rue Julien-Lacroix et rue Ramponneau (XX<sup>e</sup> arrondissement). Travaux classés dans la 2<sup>e</sup> catégorie (grands travaux d'architecture).

Le samedi 20 avril 1889, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de préfecture, au Palais du tribunal de commerce, par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, en présence du receveur municipal de la Ville de Paris et de M. Caemard, architecte, à l'adjudication au rabais, sur les prix de la Série de la ville de Paris (année 1888) et sur soumissions cachetées, de l'entreprise en cinq lots, des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie ; 2° charpente ; 3° menuiserie ; 4° parquetage ; 5° serrurerie, à exécuter pour la construction d'une école de garçons, rue Julien-Lacroix et rue Ramponneau (XX<sup>e</sup> arrondissement), lesquels travaux sont évalués comme suit :

1<sup>er</sup> lot. — Terrasse et maçonnerie ; évaluation, 169,415 fr. ; frais approximatifs d'adjudication, 2,600 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Charpente ; évaluation, 13,244 fr. ; frais approximatifs d'adjudication, 400 fr.

3<sup>e</sup> lot. — Menuiserie ; évaluation, 18,878 fr. ; frais approximatifs d'adjudication, 500 fr.

4<sup>e</sup> lot. — Parquetage ; évaluation, 13,947 fr. ; frais approximatifs d'adjudication, 400 fr.

5<sup>e</sup> lot. — Serrurerie ; évaluation, 40,725 fr. ; frais approximatifs d'adjudication, 1,000 fr.

Les plans, le devis, les cahiers des charges et les séries des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (4<sup>e</sup> bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de 11 heures à 4 heures.

34. — Le samedi 20 avril 1889. — Adjudication en neuf lots des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie ; 2° charpente ; 3° couverture et plomberie ; 4° menuiserie ; 5° parquetage ; 6° serrurerie ; 7° fumisterie ; 8° peinture, vitrerie et tenture ; 9° pavage, bitume et canalisation, à exécuter pour la construction d'un groupe scolaire, rue Marcadet et impasse d'Oran (XVIII<sup>e</sup> arrondissement). Travaux classés dans la 2<sup>e</sup> catégorie (grands travaux d'architecture).

Le samedi 20 avril 1889, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de préfecture, au Palais du tribunal de commerce, par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, en présence du receveur municipal de la Ville de Paris et de M. Decron, architecte de la 3<sup>e</sup> section, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série de la Ville de Paris (année 1888), et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en neuf lots, des travaux de : 1° terrasse et maçonnerie ; 2° charpente ; 3° couverture et plomberie ; 4° menuiserie ; 5° parquetage ; 6° serrurerie ; 7° fumisterie ; 8° peinture, vitrerie et tenture ; 9° pavage, bitume et canalisation, à exécuter pour la construction d'un groupe scolaire, rue Marcadet et impasse d'Oran (XVIII<sup>e</sup> arrondissement), lesquels travaux sont évalués ainsi qu'il suit :

4<sup>er</sup> lot. — Terrasse et maçonnerie ; évaluation, 245,438 fr. ; frais approximatifs d'adjudication, 3,500 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Charpente ; évaluation, 24,902 fr. ; frais approximatifs d'adjudication, 600 fr.

3<sup>e</sup> lot. — Couverture et plomberie ; évaluation, 24,124 fr. ; frais approximatifs d'adjudication, 600 fr.

4<sup>e</sup> lot. — Menuiserie ; évaluation, 53,174 fr. ; frais approximatifs d'adjudication, 1,200 fr.

5<sup>e</sup> lot. — Parquetage ; évaluation, 23,535 fr. ; frais approximatifs d'adjudication, 700 fr.

6<sup>e</sup> lot. — Serrurerie ; évaluation, 99,079 fr. ; frais approximatifs d'adjudication, 1,800 fr.

7<sup>e</sup> lot. — Fumisterie ; évaluation, 12,508 fr. ; frais approximatifs d'adjudication, 400 fr.

8<sup>e</sup> lot. — Peinture, vitrerie et tenture ; évaluation, 22,242 fr. ; frais approximatifs d'adjudication, 600 fr.

9<sup>e</sup> lot. — Pavage, bitume et canalisation ; évaluation, 17,632 fr. ; frais approximatifs d'adjudication, 500 fr.

Les plans, le devis, les cahiers des charges et les séries des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1<sup>er</sup> bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de 11 heures à 4 heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE  
Par le Préfet,  
Le secrétaire général de la préfecture,  
Signé : LAURENCEAU.

**FAILLITES**

21 mars. — Augustin, produits alimentaires et vins fins, rue Martre, 66, à Glichy (5499) ; Thais, doreur sur métaux, impasse Froissart, 3 (3500) ; Carymé, boulanger, 34, rue d'Assas (3504) ; Figeac et Co, société en liquidation, marchand de vin, hôtel meublé, 7, rue du Chavaleret (5502) ; Figeac, marchand de vin, hôtel meublé, 7, rue du Chavaleret (5503) ; Leca, opérations de banque, rue St-Marc, 32 (5504) ; Kreyenbielh père et fils, commerce de menuiserie, boulevard Arago, 44 (3505) ; Kreyenbielh père, Pierre-Jules, entrepreneur de menuiserie, 4, boulevard Arago (5506) ; Kreyenbielh, Auguste et Jules, entrepreneur de menuiserie, 44, boulevard Arago (5507).

27 mars. — De Mevolhon, Anatole, ancien changeur, 18, rue Vivienne (5508) ; Harlington, fonds d'hôtel meublé, 11, avenue Mac-Mahon (3509) ; J. Chaîne et Co, issues, graines et fourrages, Courbevoie, 16, rue Lambrecht (3510).

28 mars. — Philippart, D<sup>e</sup>, laitier nourrisseur à Fontenay-aux-Roses, passage Boileau, 15 (5511).

29 mars. — Beckérieff, boulanger, 41, rue de Romainville (5512) ; Bouyer, corsetier, 2, rue Coypel (5513) ; Declercq, tapissier, 53, boulevard des Batignolles (5514) ; Perey, marchande de vins, rue de Charenton, 125 (5515) ; Bourdon, marchand boucher, 193, rue de Flandre (5516) ; Laurent, marchand de vins, 76, rue Basse-du-Rempart (5517) ; Van der Meersch et Co, 17, cité Bertrand (5518).

30 mars. — Argouy dit Augui, nourrisseur à Levallois-Perret, 16 rue Cavé (5519) ; feu Bex, Frédéric-Charles-Jacques-Henry, agent de change, 5, rue Drouot (5520) ; Muller, loueur de voitures, boulevard Garibaldi, 3 (3521) ; Barraqueil et Co, fabrication de bijoux et montures de diamants, 97, rue Richelieu (5522) ; Chevreau, entrepreneur de serrurerie, 20, rue Secretan (5523).

4<sup>er</sup> avril. — Vincent, marchand de vins, épicer, à Charenton, 12, rue de la République (5524) ; Seillier, entrepreneur de maçonnerie à la Varenne-Saint-Hilaire, 6, rue Francis-Garnier (3525) ; Courbet, loueur de voitures, 39, boulevard St-Jacques (5526).

**FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS**

**FORMATIONS**

Al. et P. Lecornu, constructeur-mécanicien, 114, rue Oberkampf, 48, impasse Gaudet. — Veuve Dufay et L. Caillet, fonds de serrurerie, rue de Flandre, 104. — Zimmer et Dessales, matériaux de construction, Perreux, avenue Ledru-Rollin. — A. Reynaud et Co, société en nom collectif pour l'étude de toutes affaires immobilières, à Bois-de-Colombes, rue Manoury, 8. — Laroche et Neveu, maçon-

**MÉTAUX**

Livrables à Paris. — Conditions d'usage. — 6 mois ou 3 0/0 d'escompte.

Cours du 28 mars au 3 avril 1889 (Divers changements).

LES 100 KILOS

| CUIVRES ROUGES                   |     |    |                          | ÉTAIN   |  |
|----------------------------------|-----|----|--------------------------|---|--|
| Cours à partir du 3 avril 1889.  |     |    |                          | Cours à partir du 20 mars 1889.   |  |
| En lingots. 2 <sup>e</sup> qual. | 145 | »  | 1 <sup>er</sup> qual.    | 130   | »  |
| Cours à partir du 27 mars 1889.  |     |    |                          | Cours à partir du 20 mars 1889.   |  |
| En planches, mesures du commerce | 177 | 50 | En baguettes, plus-value | 5   | »  |
|                                  |     |    |                          | En tuyaux de 9 m/m et plus ; laminé de 4 m/m et plus.   | 330                                      |
|                                  |     |    |                          | Cours à partir du 15 mai 1888.  |  |
|                                  |     |    |                          | En feuilles (pour tout usage)   | 400                                      |
|                                  |     |    |                          | Le rouleau (étain pur contre l'humidité) de 4 feuilles de chacune 2,00 x 0,50                     | 1 <sup>er</sup> 000                      |
|                                  |     |    |                          | Poids du rouleau  | 1 <sup>er</sup> 000                      |
|                                  |     |    |                          | Surface 4,00. — Poids du mètre, 0 <sup>e</sup> 250  | »  |
|                                  |     |    |                          | Prix : le mètre   | »  |
|                                  |     |    |                          | PLOMB   |  |
|                                  |     |    |                          | Cours à partir du 20 mars 1889.   |  |
|                                  |     |    |                          | En saumons  | 34 50                                    |
|                                  |     |    |                          | Cours à partir du 4 janvier 1889.   |  |
|                                  |     |    |                          | En tables ou tuyaux ordinaires  | 45                                       |
|                                  |     |    |                          | Tuyaux de 0,010 à 0,019   | 48                                       |
|                                  |     |    |                          | TUYAUX DOUBLES D'ÉTAIN  |  |
|                                  |     |    |                          | Cours à partir du 6 décembre 1888.  |  |
|                                  |     |    |                          | (Épaisseur de l'étain demi-millimètre)  |  |
|                                  |     |    |                          | Épaisseur   | 100                                      |
|                                  |     |    |                          | 5 m/m 1/2 et au-dessus  | 105                                      |
|                                  |     |    |                          | 4 m/m 1/2 et 5 m/m  | 110                                      |
|                                  |     |    |                          | en  | 120                                      |
|                                  |     |    |                          | 3 m/m 1/2 et 4 m/m  | 120                                      |
|                                  |     |    |                          | 3 m/m et au-dessus  | 120                                      |
|                                  |     |    |                          | Plus-value, 10 0/0 pour diamètre inférieur à 0,020. Pour les expéditions, emballage, par couronne |  |
|                                  |     |    |                          | » 50  |  |
|                                  |     |    |                          | VIEUX PLOMB   |  |
|                                  |     |    |                          | Cours à partir du 13 février 1889.  |  |
|                                  |     |    |                          | Vieux pour échange, les 104 kilos   | 10                                       |
|                                  |     |    |                          | Prix marchand, les 100 kil., planches et tuyaux   | 29                                       |
|                                  |     |    |                          | Fondus  | 27                                       |
|                                  |     |    |                          | ZINC  |  |
|                                  |     |    |                          | Cours à partir du 20 mars 1889.   |  |
|                                  |     |    |                          | En lingots de Silésie et autres bonnes marq.  | 49                                       |
|                                  |     |    |                          | Cours à partir du 18 septembre 1888.  |  |
|                                  |     |    |                          | Laminé du n° 8 à 26   | 66                                       |
|                                  |     |    |                          | Ondulé  | 66                                       |
|                                  |     |    |                          | A Bray (Eure) de la Vieille-Montagne  | 66                                       |
|                                  |     |    |                          | A Harheur (Seine-Inférieure) Maison Hubin   | 66                                       |
|                                  |     |    |                          | VIEUX ZINC  |  |
|                                  |     |    |                          | Cours à partir du 3 janvier 1889.   |  |
|                                  |     |    |                          | Vieux pour échange 50 0/0 du cours laminé   | »  |
|                                  |     |    |                          | Rognures neuves de la Vieille-Montagne  | 32                                       |
|                                  |     |    |                          | Prix marchand zinc de couverture  | 29                                       |
|                                  |     |    |                          | Chiffonnier   | 25                                       |
|                                  |     |    |                          | ZINCS SPÉCIAUX DITS A SATINAGE  |  |
|                                  |     |    |                          | Feuilles de dimensions correspondant aux formats les plus usités du papier.                       |  |
|                                  |     |    |                          | Cours à partir du 5 juin 1888.  |  |
|                                  |     |    |                          | A 30 jours. Escompte 3 0/0.   |  |
|                                  |     |    |                          | N° 7 épais. 0 <sup>m</sup> /35 poids au m. c.   | 2 <sup>e</sup> 45 72 50                  |
|                                  |     |    |                          | 8 — 0 <sup>m</sup> /40 — —  | 2 <sup>e</sup> 80 70                     |
|                                  |     |    |                          | 9 — 0 <sup>m</sup> /45 — —  | 3 <sup>e</sup> 15 67 50                  |
|                                  |     |    |                          | 10 à 14 — 0 <sup>m</sup> 50 à 0 <sup>m</sup> 82 — —   | 3 <sup>e</sup> 50 à 5 <sup>e</sup> 74 65 |

NOTA. — Lire dans la partie non officielle la Revue commerciale, qui renferme les renseignements complémentaires relatifs aux matériaux employés dans la construction. — Reproduction interdite.



# BOIS DE SCIAGE

Dans Paris, non compris transport

Conditions d'usage — 6 mois ou 3 0/0 d'escompte.

Cours du 27 décembre 1888 au 3 avril 1889 (Les derniers changements sont du 24 juin 1887.)

COMPRIS DROITS D'OCTROI : 11 fr. 28 c. pour le Chêne; 9 francs pour le Sapin.

| A partir du 24 juin 1887.   |                    | A partir du 24 juin 1887. |                    | A partir du 1 <sup>er</sup> mai 1887.   |        |
|---|--------------------|---------------------------|--------------------|---|--------|
| CHÊNE DE CHAMPAGNE  |                    | SAPIN DE LORRAINE         |                    | BOIS D'ÉCHAFAUD   |        |
| FLOTTÉ JUSQU'À 3,75 DE LONG   |                    | SAPIN DE LORRAINE         |                    | A partir du 1 <sup>er</sup> mai 1887. — COMPRIS DROITS D'OCTROI COMME CI-DESSUS |        |
| BON BOIS  | INFÉR.             | B. BOIS                   | INFÉR.             | B. BOIS   | INFÉR. |
| Entrevous 027 × 24 Lemét. lin.  | 1'30               | » 86                      |                    | Echasses suivant grosseur et longueur, de 4 à                                   | 7      |
| Marchantillon 034 × 24 id.  | 1 60               | 1 06                      |                    | Planches sapin de Lorraine de 4.00:   |        |
| id. 041 × 21 id.  | 1 65               | 1 10                      |                    | — de 0.034 et 0.32, l'une . . . . .   | 3 25   |
| Membrane 078 × 16 id.   | 1 65               | 1 10                      |                    | — de 0.041 et 0.32 — . . . . .  | 2 50   |
| Doublette 054 × 32 id.  | 3 20               | 2 12                      |                    | — de 0.041 et 0.32 — . . . . .  | 4      |
| Petit battant 078 × 24 id.  | 3 40               | 2 26                      |                    | Lattes blanches, les 104 bottes . . . . .                                       | 65     |
| Gros battant 110 × 32 id.   | 6 80               | 4 52                      |                    | — cœur . . . . .  | 75     |
| Chevron 080 × 08 id.  | 1 30               | » 86                      |                    |   |        |
| Au-dessus de 3,75 de long, en plus  | 40%.               | »                         |                    |   |        |
| Lambourde de 0.034 × 0.08. . .  | » 28               | » 20                      |                    |   |        |
| id. 0.027 × 0.08. . .   | » 20               |                           |                    |   |        |
| <b>CHÊNE DIT DE HOLLANDE</b>  |                    |                           |                    |   |        |
| En épaisseurs de 0,027, 0,034, 0,040 et 0,054.  |                    |                           |                    |   |        |
| Réduit à l'unité de 0,027 × 0,24. Le mètre linéaire . . . . .   |                    | 1 70                      |                    |   |        |
| En épaisseurs de 0,065, 0,08, 0,11, 0,13 et au-dessus. Le stère. . . . .  |                    | 320                       |                    |   |        |
| NOTA. — Toutes les longueurs sans plus-value.   |                    |                           |                    |   |        |
| <b>CHÊNE DE QUARTIER</b>  |                    |                           |                    |   |        |
| NON FLOTTÉ  |                    |                           |                    |   |        |
| Feuillets 008 Le mètre superficiel.   | 2 50               | 300                       |                    |   |        |
| id. 010 id.   | 3                  | »                         |                    |   |        |
| id. 012 id.   | 3 60               | »                         |                    |   |        |
| id. 014 id.   | 4 20               | »                         |                    |   |        |
| id. 016 id.   | 4 80               | »                         |                    |   |        |
| id. 020 id.   | 6                  | »                         |                    |   |        |
| Planches 0,027 id.  | 7                  | »                         |                    |   |        |
| id. 0,035 id.   | 9 50               | »                         |                    |   |        |
| id. 0,040 id.   | 11 25              | »                         |                    |   |        |
| id. 0,054 id.   | 13                 | »                         |                    |   |        |
| Plateaux de 0,65 d'épaisseur et au-dessus : le stère. . . . .   | 320                |                           |                    |   |        |
| <b>HÊTRE SUR QUARTIER</b>   |                    |                           |                    |   |        |
| Réduit à l'unité de 0,027 × 0,24, le mètre linéaire. . . . .  |                    | 0 95                      |                    |   |        |
| Planches 0,027 Le mètre superficiel.  |                    | 4                         |                    |   |        |
| id. 0,035 id.   | 5 50               |                           |                    |   |        |
| id. 0,054 id.   | 8 25               |                           |                    |   |        |
| Plateaux, le stère. . . . .   | 150                |                           |                    |   |        |
| <b>SAPIN DU NORD</b>  |                    |                           |                    |   |        |
| Madrier rouge 08 × 22 Le m. lin.  | 1 90               | 1 30                      |                    |   |        |
| id. blanc 08 × 22 id.   | 1 25               | 1 15                      |                    |   |        |
| Planche 034 × 22 Le mètre lin.  | » 65               | »                         |                    |   |        |
| Bastaing 065 × 18 id.   | » 75               | » 65                      |                    |   |        |
| id. 065 × 18 id.  | » 65               | » 55                      |                    |   |        |
| <b>BOIS BLANC PEUPLIER OU CRISARD</b>   |                    |                           |                    |   |        |
| CONDITIONS D'USAGE : 90 JOURS OU 3 0/0 D'ESCOMPTE   |                    |                           |                    |   |        |
| Les 104 mètres :  |                    |                           |                    |   |        |
| Feuillet de 0,013 et de 0,19 à 0,25. . . . .  | 30                 | » 24                      | » 16               |   |        |
| Voliges Champagne de 0,013 et de 0,16 à 0,25. . . . .   | 36                 | » 26                      | » 17               |   |        |
| Voliges Bourgogne de 0,023 et de 0,22 à 0,25. . . . .   | 50                 | » 42 50                   | » 28               |   |        |
| Planches de 0,030 et de 0,22 à 0,25. . . . .  | 70                 | » 60                      | » 40               |   |        |
| Quartelots de 0,060 et de 0,22 à 0,25. . . . .  | 125                | » 100                     | » 65               |   |        |
| <b>SAPIN DE BATEAU</b>  |                    |                           |                    |   |        |
| Planches ord <sup>e</sup> , le mètre superf <sup>e</sup> l. . . . .   |                    | 2 50                      |                    |   |        |
| — épais, — . . . . .  |                    | 2 75                      |                    |   |        |
| <b>BOIS DE PITCHPIN</b>   |                    |                           |                    |   |        |
| POUR MENUISERIE   |                    |                           |                    |   |        |
| De 10 à 20.00 de longueur en poutres de 0,26 à 0,56 d'équarrissage ou en plateaux de 0,10 à 0,12 d'épaisseur et de 0,26 à 0,56 de largeur. Le stère . . . . . |                    | 90                        |                    |   |        |
|   |                    | CHOIX                     | B. BOIS            | INFÉR.  |        |
| Madrier. 8 × 22. Le m. linéaire   | 2 <sup>e</sup> .10 | 1 <sup>e</sup> .90        | 1 <sup>e</sup> .80 |   |        |

Reproduction expressément interdite

## TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 27 mars 1889.

4<sup>e</sup> arr. — Rue du Temple, 38. — Prop., M. Féret, rue Etienne-Marcel, 16. — Arch., M. Léon Rivière, rue de Verneuil, 47. — Surélévation (3 étages).

17<sup>e</sup> arr. — Rue Laugier, 30, et avenue Niel. — M. Pernet, locataire de la Ville, rue Demours, 38. — Petite construction légère.

20<sup>e</sup> arr. — Rue du Jourdain, 10. — Prop., M. Houdart, rue du Pont-de-Créteil, 65, à Saint-Maur. — Arch., M. E. Garot, boulevard Beaumarchais, 46. — Pavillon.

4<sup>e</sup> arr. — Rue du Temple, 38. — Propriétaire, M. Féret, rue Etienne-Marcel, 16. — Architecte, M. Léon Rivière, rue de Verneuil, 47. — Surélévation (3 étages).

17<sup>e</sup> arr. — Rue Laugier, 30, et avenue Niel. — M. Pernet, locataire de la Ville, rue Demours, 38. — Petite construction légère.

20<sup>e</sup> arr. — Rue du Jourdain, 10. — Propriétaire, M. Houdart, rue du Pont-de-Créteil, 65, à Saint-Maur. — Architecte, M. E. Garot, boulevard Beaumarchais, 46. — Pavillon.

Du 28 mars 1889.

Néant.

Du 29 mars 1889.

7<sup>e</sup> arr. — Avenue La Bourdonnais, 4. — Prop., M. Masien, rue Joubert, 22. — Constructions pour l'Exposition.

9<sup>e</sup> arr. — Rue Joubert, 22. — Prop., Société anonyme de la Pomme de Pin. — Modification dans la toiture.

— Rue Blanche, 15, et rue de Clichy, 46. — Prop., M. L. Lointier, rue de Verneuil, 38. — Arch., M. G. Gridaine, rue du Faubourg-Poissonnière, 133. — Divers corps de bâtiments.

13<sup>e</sup> arr. — Rue Jenner, 47. — Prop., Ministère de l'Agriculture. — Maison d'habitation.

17<sup>e</sup> arr. — Rue Berzélius prolongée, 42. — Prop., M. Lefort, rue Pouchet, 74. — Exhaussement d'une petite construction.

18<sup>e</sup> arr. — Avenue des Tilleuls, 41. — Prop., M. Jacquot, rue de Rivoli, 194. — Arch., M. Paul Fétiz, rue Davy, 2. — Construction.

— Rue Duhesme. — Prop., M. Seignour. — Atelier avec logement.

— Rue Damrémont, 41, angle rue Tourlaque. — Prop., Mme Vve Moisset, rue de Maistre, 40. — Arch., M. C. Naudy, rue des Abbesses, 54. — Corps de bâtiment (3 étages).

Du 30 mars 1889.

14<sup>e</sup> arr. — Rue d'Alésia, 194. — Prop., M. Seillier, rue Vercingétorix, 145. — Arch., M. Georges Perthuis, rue de Vaugirard, 373. — Construction.

15<sup>e</sup> arr. — Avenue du Maine, 29, et rue de l'Arrivée, 22. — M. Moulin, principal locataire. — Construction (2 étages).

16<sup>e</sup> arr. — Villa Dufresne, 10, 12, 14, 16, entre la rue de Billancourt, 39, et le boulevard Murat. — Prop. et arch., M. Jules Cacheux, quai Saint-Michel, 25. — 4 maisons.

17<sup>e</sup> arr. — Avenue de Clichy, 188. — Prop., M. Malaviole. — Arch., M. Sainte-Anne Louzier, rue Pouchet, 16. — Surélévation.

18<sup>e</sup> arr. — Passage Jobert et impasse Talus. — Prop., M. A.-J. Goffinetz, rue Baudelique, 6 bis. — Surélévation (2 étages).

— Impasse Mylord, 8-10 (avenue de Saint-Ouen). — Prop., M. J. Chenevière, rue Balagny, 49. — 2 constructions.

19<sup>e</sup> arr. — Rue Cavendish, sans numéro. — Prop., M. A. Bourlier, quai de Jemmapes, 84. — Hangar.

Du 1<sup>er</sup> avril 1889.

7<sup>e</sup> arr. — Avenue Rapp, 12. — Prop., M. Laurent Louyot, rue David-d'Angers, 3. — Hangar provisoire.

8<sup>e</sup> arr. — Cité du Retiro. — Prop., M. de Grandmaison, boulevard de La Tour-Maubourg, 41. — Arch., M. J. Bayard, rue Bonaparte, 4. — Modifications.

10<sup>e</sup> arr. — Passage de la Ferme-Saint-Lazare, 40. — Prop., M. de Mouy, rue de Grenelle, 69. — Loge de concierge.

12<sup>e</sup> arr. — Avenue Daumesnil, 257, angle rue de la Vége. — Prop., M. Vermorel, avenue Daumesnil, 256 bis. — Arch., M. Georges Guyon, avenue de l'Asile, 14, à Saint-Maurice. — Surélévation (3 étages) et dépendances.

14<sup>e</sup> arr. — Rue nouvelle (entre le boulevard du Montparnasse, 122, et le boulevard Raspail, 213). — Prop., M. Deneuve. — Arch., MM. Richefeu frères, rue Rochechouart, 76. — Bâtiment de rapport.

15<sup>e</sup> arr. — Rue du Théâtre, 77. — Prop., M. Derooy. — Arch., M. C. Parnageon, rue Blomet, 22. — Grenier à fourrages.

16<sup>e</sup> arr. — Rue des Belles-Feuilles, 30. — Prop., M. A. Bloch, rue du Faubourg-Poissonnière, 50. — Arch., M. Roussi. — Constructions.

18<sup>e</sup> arr. — Rue d'Orchamps, 4. — Prop., M. Bonal, rue Cujas, 16. — Arch., M. Biehler, rue des Martyrs, 70. — Reconstruction de murs de face.

19<sup>e</sup> arr. — Rue Riquet, 57. — Prop., MM. François et fils, rue Riquet, 57. — Arch., M. A. Le Voisvenel, boulevard de Magenta, 37. — Ecurie et bureaux.

Du 2 avril 1889.

5<sup>e</sup> arr. — Place des Patriarches, angle rue Daubenton. Prop., M. Manceau, rue Meslay, 24. — Arch., M. A. Robert, boulevard de Port-Royal, 3. — Maison de rapport.

14<sup>e</sup> arr. — Rue Dareau, 63. — Prop., M. Garrouste. — Construction.

16<sup>e</sup> arr. — Rue Boileau, 45. — M. Bouteillé, locataire, rue Boileau, 24. — Arch., M. E. Toutain, rue Molitor, 32. — Maison d'habitation (3 étages).

— Avenue Victor-Hugo, 25. — Prop., Mme Cassé, rue Yvon-Villarcieu, 3. — Arch., P. Fouquiau, rue Clément-Marot, 10. — Hôtel.

19<sup>e</sup> arr. — Boulevard Sérurier, 85. — Prop., M. A. Fayolle. — Petite construction annexe.

Du 3 avril 1889.

5<sup>e</sup> arr. — Avenue des Gobelins, 8. — Prop., M. Jumau-court, y demeurant. — Petite construction.

7<sup>e</sup> arr. — Avenue de Villars, 3. — Prop., M. Collet, rue de Vaugirard, 401. — Modifications intérieures et à la façade.

11<sup>e</sup> arr. — Boulevard Richard-Lenoir, 40. — M. A. Brochard, locataire, rue Sauval, 5-7. — Petite construction annexe.

17<sup>e</sup> arr. — Rue Fortuny, 49, et rue Cardinet. — Prop., M. le comte de Rancy, rue Fortuny, 5. — Arch., M. E. Oudin, rue Bouret, 37. — Grand baraquement en bois.

18<sup>e</sup> arr. — Rue Ordener, 461. — Prop., M. Lorang. — Annexe.

20<sup>e</sup> arr. — Rue des Panoyaux, 66. — Prop., M. Borghie, rue Labryère, 20. — Arch., M. Albert Berger, rue Notre-Dame-de-Lorette, 13. — Redressement de combles.

## BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

### RÉSULTATS

Ont eu lieu les adjudications ci-après :

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre, et consulter la partie non officielle.

**Avis.** — Le *Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le jeudi soir.

Assistance publique. — 27 mars.

Fourniture en un lot de sucre raffiné en pains pour le service des hôpitaux et hospices civils pendant le deuxième trimestre de 1889.

40,000 kilog.

M. Boyer, 145 les 400 kilog.

Raffinerie C. Say, 123, boulevard de la Gare, adj. à 114.48 les 400 kilog.

27 mars.

Fourniture des spiritueux pour le service de la pharmacie centrale des hôpitaux et hospices civils de Paris pendant le deuxième trimestre de 1889.

Alcool du Nord à 90°, 7,000 litres.

M. Hartmann, 34, rue du Renard, adj. à 0.425 le litre.

Rhum à 54°, 6,000 litres.

M. Hartmann, adj. à 0,54 le litre.